

LE MIGRANT EN CÔTE D'IVOIRE :

Profil, perceptions, préférences et
degré d'intégration



Résumé exécutif

Informations générales

Approche méthodologique

Cette étude est basée sur un sondage probabiliste par grappes tiré à trois degrés avec stratification au premier degré suivant la région et le milieu de résidence (urbain/rural). La taille de l'échantillon est de 1 000 migrants, avec 8 migrants tirés dans chacune des 125 unités primaires d'échantillonnage tirées au premier degré. L'échantillon est représentatif du plan national et de chacun des deux milieux de résidence (urbain et rural).

Unité statistique étudiée

L'unité statistique étudiée est le migrant, bien que des informations aient été recueillies sur son ménage et ses membres afin de mieux appréhender son cadre de vie. Est considéré comme migrant, dans cette étude, toute personne adulte (c'est-à-dire âgée de 15 ans ou plus) non ivoirienne ou naturalisée ivoirienne.

Période et couverture géographique de la collecte de données

La collecte de données a eu lieu du 12 au 27 janvier 2021 dans l'ensemble des 33 régions du pays, à l'exception des régions de Folon, Kabadougou et N'zi dont les parts dans la population totale des non-Ivoiriens sont très faibles.

Méthode de collecte et langue des entretiens

La collecte des données a été faite électroniquement avec des tablettes grâce à une fiche de dénombrement des ménages et un questionnaire migrant qui couvre une gamme variée de thématiques. Les entretiens ont été individuels et conduits face à face dans l'une des langues de choix suivantes : français, baoulé et dioula.

Résultats clés

Les résultats de l'étude se situent à trois principaux niveaux.

Profil des migrants

Les migrants en Côte d'Ivoire sont à 61 % des Burkinabés et à 21 % des Maliens. Les autres nationalités représentent moins de 5 % de la population totale des migrants. Il y a quasiment autant de migrants en zone urbaine (49 %) qu'en zone rurale (51 %) en Côte d'Ivoire. Les migrations en Côte d'Ivoire concernent autant les hommes (52 %) que les femmes (48 %). Si l'illettrisme des migrants est très accentué avec 53 % d'analphabètes, il touche les femmes de manière drastique avec un taux de 66 %. Les migrants sont en moyenne jeunes, avec une moyenne d'âge de 32,9 ans, vivent en couple (60 %), pratiquent l'islam comme religion (78 %), travaillent pour la plupart dans le secteur de l'agriculture (39 %) et ont un très faible niveau de revenu, avec 75 % qui ont un revenu mensuel moyen qui n'excède guère le SMIG en Côte d'Ivoire.

Raisons de la migration et circuits migratoires

La plupart des migrants migrent en Côte d'Ivoire pour des raisons professionnelles (70 %) ou familiales (27 %) et la moitié s'installe à la campagne tandis que l'autre moitié s'installe en zone urbaine. Chez les ruraux, un migrant sur quatre vit dans la zone agricole du Sud-Ouest, boucle du cacao, tandis qu'Abidjan accueille près de la moitié des urbains (45 %) eu égard à ses capacités dans l'industrie, le commerce et les services. Lorsqu'ils quittent leurs pays, la quasi-totalité (96 %) des migrants vient directement en Côte d'Ivoire sans transiter quelque part et s'installe majoritairement dans le sud du pays, notamment à Abidjan. Seuls 12 % des migrants ont l'intention de quitter leurs localités de résidence actuelles pour soit partir à l'étranger (6 %), soit s'installer dans une autre localité de la Côte d'Ivoire (6 %).

Intégration des migrants

Les migrants qui ont une très bonne image de la Côte d'Ivoire et des Ivoiriens sont dans une dynamique d'intégration qui les dispose à la mixité sociale tant au niveau des mariages, du lieu de vie que pour les options professionnelles d'autant plus qu'ils conditionnent l'accès à l'emploi à de bonnes relations avec les autochtones et à la compétence. Les migrants se sentent en sécurité et ne perçoivent aucune discrimination dans l'accès à l'éducation, à la santé et aux services judiciaires.

Au niveau juridique, la grande majorité des migrants remplissant les conditions de nationalité ivoirienne ne la possède cependant pas. C'est pourquoi, deux migrants sur trois envisagent l'obtention du certificat de nationalité ivoirienne dans les 10 prochaines années. Toutefois, Bien qu'ils ne trouvent pas d'inconvénient à ce qu'eux-mêmes ou leurs enfants se marient avec des Ivoiriens, les migrants qui ont un(e) conjoint(e) ivoirien(ne) sont très minoritaires (8 %), même ceux qui sont nés en Côte d'Ivoire (11 %). En outre, le niveau d'appartenance associative et de participation communautaire des migrants est relativement faible.

Recommandations

1. Au niveau politique : la Côte d'Ivoire doit se doter d'une politique migratoire ouverte.

La Côte d'Ivoire a besoin d'une politique migratoire basée sur des lois qui proposent l'immigration légale et la naturalisation sur la base de certains critères. Aucun pays ne peut se développer sans politique migratoire. La Côte d'Ivoire est un grand pays d'immigration mais elle n'a paradoxalement aucune politique migratoire. Pourtant l'immigration a des impacts directs et indirects importants sur la croissance économique et le niveau de vie social des populations. Les conflits récurrents dans les zones urbaines pour l'accès à la terre et l'occupation illicite des airs protégés pour des raisons agricoles ne sont que quelques exemples de la grande pression sur les ressources du fait d'une croissance non maîtrisée. Une politique migratoire n'est pas un outil de coercition encore moins de rejet de l'étranger mais plutôt un outil de planification stratégique pour l'intégration, le développement et la cohésion sociale.

2. Au niveau juridique : renforcer l'application des textes de lois relatifs à la naturalisation et à la propriété foncière

Il existe un corpus juridique important en Côte d'Ivoire touchant à l'immigration ou à des domaines impactés par les questions migratoires. Les textes de loi sur la nationalité et les conditions de naturalisation doivent être vulgarisés

surtout auprès des couches analphabètes de la population ; il conviendrait même d'en adapter certains pour cadrer avec les réalités sociologiques des migrations. Il doit en être de même pour les lois relatives au foncier rural. Les questions relatives au domaine foncier rural sont une vraie bombe à retardement tant elles sont conflictogènes. L'interprétation des lois dans un contexte rural marqué par l'illettrisme prête souvent à confusion.

3. Au niveau de l'agriculture : gestion équitable et durable de la propriété foncière.

Plusieurs étrangers migrent en Côte d'Ivoire dans le but de trouver une terre cultivable. Si dans le passé l'accès aux terres était régulé par les coutumes des populations d'accueil, les immigrants s'installent aujourd'hui dans certaines zones qui sont protégées et les réserves familiales ou communautaires laissées vacantes. Plusieurs parcs nationaux, réserves et forêts classées ont été ainsi détruits ou sérieusement endommagés. Le cas du Mont Péko occupé par le rebelle Amadé Ouérémi est très célèbre. L'accès à la propriété foncière en Côte d'Ivoire par des populations migrantes se fait dans des conditions parfois laxistes qui violent souvent les lois du pays. Non seulement l'accaparement des terres agricoles pour des pratiques culturelles extensives menace l'environnement mais à l'avenir, il sera difficile pour les nouvelles générations surtout les populations jeunes de retourner à la terre.



Table des matières

Résumé exécutif	03
Recommandations	04
Table des matières	05
Liste des tableaux	07
Table des figures	08
Liste des sigles et acronymes	11
Préface	12
Introduction	14
Chapitre 1 Approche méthodologique	15
1.1 Plan de sondage	16
1.2 Base de sondage	16
1.3 Échantillonnage	16
1.4 Instruments de collecte	17
1.5 Formation des agents enquêteurs	17
1.6 Collecte des données	18
1.6.1 Organisation du personnel engagé dans l'opération de collecte	18
1.6.2 Déploiement des équipes	18
1.6.3 Transfert des données	18
1.6.4 Contrôle qualité des données collectées	18
1.6.5 Difficultés rencontrées pendant la phase de collecte des données	19
1.7 Apurement des données	19
1.8 Pondération des données	19
Chapitre 2 Caractéristiques des migrants et de leurs ménages	20
2.1 Caractéristiques sociodémographiques des migrants	21
2.1.1 Milieu de résidence	21
2.1.2 Sexe du migrant	21
2.1.3 Localisation géographique	21
2.1.4 Âge du migrant	23
2.1.5 Statut marital	24
2.1.6 Niveau d'instruction	24
2.1.7 Littérisme des migrants	24
2.1.8 Pays de nationalité du migrant	24
2.1.9 Religion du migrant	25
2.1.10 Lien de parenté avec le chef de ménage	25
2.2 Pays de naissance du migrant	26
2.3 Depuis combien d'années le migrant est installé en Côte d'Ivoire	26
2.4 Documents d'identité possédés par les migrants	26
2.5 Caractéristiques économiques des migrants	27
2.5.1 Secteur d'activité du migrant	27
2.5.2 Catégorie socioprofessionnelle du migrant	28
2.5.3 Statut de salarié du migrant	28
2.5.4 Principal employeur des salariés	29
2.5.5 Revenu mensuel moyen du migrant	29
2.5.6 Pauvreté vécue par le migrant	29



2.6	Caractéristiques des ménages des migrants	30
2.6.1	Taille du ménage du migrant	30
2.6.2	Caractéristiques du logement du migrant	31
Chapitre 3 Raisons de la migration et circuits migratoires		33
3.1	Principales raisons pour lesquelles le migrant quitte son pays d'origine	33
3.2	Circuits migratoires	33
3.2.1	Origine du migrant	33
3.2.2	Localités de transit du migrant	34
3.2.3	Localité où le migrant s'est installé la première fois en Côte d'Ivoire	34
3.2.4	Localités en Côte d'Ivoire où le migrant a résidé pendant au moins 6 mois	34
3.2.5	Localité où le migrant réside actuellement	35
3.2.6	Endroit où le migrant a l'intention de déménager dans les 5 prochaines années	36
Chapitre 4 Perceptions du migrant sur la Côte d'Ivoire et les Ivoiriens		37
4.1	Perception sur l'accès au marché de travail	38
4.2	Perception sur l'accès aux services publics de base	39
4.3	Perception sur la justice	39
4.4	Perception sur la procédure d'obtention de la nationalité ivoirienne	40
4.5	Perception sur les mariages entre étrangers et autochtones	40
4.6	Perception sur les conflits communautaires	40
Chapitre 5 Intégration des migrants dans la société ivoirienne		42
5.1	Type d'école fréquentée par les membres du ménage du migrant	43
5.2	Nationalité du/de la conjoint(e) du migrant	43
5.3	Existence de quartiers de migrants	43
5.4	Appartenance associative et participation communautaire	43
5.5	Les préférences du migrant comme un indicateur de son degré d'intégration	44
5.5.1	Choix du lieu d'habitation	44
5.5.2	Type d'école pour ses enfants	45
5.5.3	Obtention de la nationalité ivoirienne	45
5.5.4	Mariage des enfants	45
5.5.5	Pays où investir	46
5.6	Nombre d'amis ivoiriens que possède le migrant	46
5.7	Langues ivoiriennes parlées par le migrant	46
Conclusion		48
Références bibliographiques		49

Liste des tableaux

Tableau 2.1	Répartition des migrants selon la région par milieu de résidence et par sexe	21
Tableau 2.2	Âges moyen et médian des migrants par milieu de résidence et par sexe	21
Tableau 2.3	Répartition des migrants selon leur pays de nationalité par milieu de résidence et par sexe	23
Tableau 2.4	Proportions de migrants qui possèdent un document d'identité par milieu de résidence et par sexe	24
Tableau 2.5	Répartition des migrants selon la catégorie socioprofessionnelle dans l'emploi principal par milieu de résidence et par sexe	24
Tableau 2.6	Distribution de l'indice de pauvreté vécue par milieu de résidence et par sexe	24
Tableau 2.7	Tailles moyenne et médiane des ménages des migrants par sexe du chef de ménage et par milieu de résidence	24
Tableau 3.1	Répartition des migrants selon leur pays d'origine par milieu de résidence et par sexe	33
Tableau 4.1	Facteurs déterminants pour avoir accès au marché de travail en Côte d'Ivoire selon le sexe et le milieu de résidence	38
Tableau 5.1	Nombres moyen et médian d'amis ivoiriens nommés par les migrants, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance	46
Tableau 5.2	Nombres moyen et médian de langues ivoiriennes parlées par les migrants, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance	47

Table des figures

Figure 1.1	Géolocalisation des unités primaires d'échantillonnage tirées au premier degré	16
Figure 1.2	Organigramme du personnel de collecte	18
Figure 2.1	Répartition des migrants selon le milieu de résidence	21
Figure 2.2	Répartition des migrants selon le sexe par milieu de résidence	21
Figure 2.3	Répartition des migrants selon la tranche d'âge par milieu de résidence et par sexe	23
Figure 2.4	Répartition des migrants selon le statut marital par milieu de résidence et par sexe	24
Figure 2.5	Répartition des migrants selon le niveau d'instruction par milieu de résidence et par sexe	24
Figure 2.6	Répartition des migrants selon qu'ils sont ou non lettrés par milieu de résidence et par sexe	24
Figure 2.7	Répartition des migrants selon la religion par milieu de résidence et par sexe	25
Figure 2.8	Répartition des migrants selon le lien de parenté avec le chef de ménage par milieu de résidence et par sexe	25
Figure 2.9	Répartition des migrants selon leur pays de naissance par milieu de résidence et par sexe	26
Figure 2.10	Répartition des migrants selon le nombre d'années passées en Côte d'Ivoire, par milieu de résidence et par sexe	26
Figure 2.11	Répartition des migrants selon leur branche d'activité par milieu de résidence et par sexe	27
Figure 2.12	Répartition des migrants selon le statut de salarié par milieu de résidence et par sexe	28
Figure 2.13	Principal employeur des migrants salariés par milieu de résidence et par sexe	29
Figure 2.14	Répartition des migrants selon la tranche de leur revenu mensuel moyen par milieu de résidence et par sexe	29
Figure 2.15	Proportion de migrants ayant plusieurs fois ou toujours fait face aux manques par milieu de résidence et par sexe	29
Figure 2.16	Taille du ménage du migrant par milieu de résidence et par sexe	30
Figure 2.17	Type du logement actuel du migrant par milieu de résidence et par sexe	31
Figure 3.1	Principale raison d'immigration en Côte d'Ivoire par milieu de résidence et par sexe	33
Figure 3.2	Le migrant/sa famille a-t-il/elle transité quelque part avant de s'installer en Côte d'Ivoire ?	34
Figure 3.3	Localités où les migrants se sont installés la première fois en Côte d'Ivoire	34
Figure 3.4	Régions où les migrants se sont installés la première fois en Côte d'Ivoire	34

Figure 3.5	Régions où les migrants ont résidé pendant au moins 6 mois avant de s'installer dans leurs localités de résidence actuelle	35
Figure 3.6	Régions de résidence actuelle du migrant	35
Figure 3.7	Principales raisons d'immigration selon les zones biogéographiques de la Côte d'Ivoire	36
Figure 3.8	Intention du migrant à déménager dans une autre localité de la Côte d'Ivoire ou dans un autre pays par milieu de résidence et par sexe	36
Figure 3.9	Départements où les migrants ont l'intention de déménager en Côte d'Ivoire dans les 5 prochaines années	36
Figure 4.1	Opinion des migrants sur la difficulté d'accès au marché du travail en Côte d'Ivoire, en fonction du sexe et par milieu de vie	38
Figure 4.2	Avis sur la difficulté d'accès aux écoles publiques ou communautaires de la Côte d'Ivoire, pour un étranger	39
Figure 4.3	Avis sur la difficulté d'accès aux services de santé publics en Côte d'Ivoire, pour un étranger	39
Figure 4.4	Avis sur l'existence de favoritisme en faveur des autochtones en ce qui concerne l'accès à l'éducation publique en Côte d'Ivoire	39
Figure 4.5	Avis sur la façon dont le droit est dit entre un Ivoirien et un étranger	40
Figure 4.6	Proportion de migrants qui connaissent la procédure d'obtention du certificat de nationalité ivoirienne	40
Figure 4.7	Qualification de la procédure d'obtention du certificat de nationalité ivoirienne	40
Figure 4.8	Avis sur la fréquence des mariages entre étrangers et autochtones en Côte d'Ivoire	40
Figure 4.9	Fréquence des conflits entre communautés étrangères et autochtones dans la localité de résidence	41
Figure 5.1	Type d'école actuellement fréquenté par les membres du ménage du migrant par milieu de résidence et par sexe	43
Figure 5.2	Proportion de migrants en couple qui ont un(e) conjoint(e) de nationalité ivoirienne, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance	43
Figure 5.3	Existence de quartiers de migrants dans la localité où vit le migrant par milieu de résidence	43
Figure 5.4	Appartenance et participation communautaires des migrants par milieu de résidence	44
Figure 5.5	Appartenance et participation communautaires des migrants par sexe	44
Figure 5.6	Appartenance et participation communautaires des migrants par pays de naissance	44
Figure 5.7	Fréquence à laquelle les étrangers sont associés au développement des communautés, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance	44
Figure 5.8	Préférence du migrant en ce qui concerne le choix du lieu d'habitation, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance	44

Figure 5.9	Le migrant fait ou non attention au nombre d'autochtones dans une école avant d'y envoyer son enfant, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance	45
Figure 5.10	Proportion de migrants qui envisagent d'obtenir le certificat de nationalité ivoirienne, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance.	45
Figure 5.11	Répartition des migrants selon qu'ils s'imaginent ou imaginent leur fils/fille marier un(e) Ivoirien(ne), par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance	45
Figure 5.12	Investir en Côte d'Ivoire contre investir dans son pays d'origine, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance.	45
Figure 5.13	Nombre d'amis ivoiriens possédés par le migrant, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance.	46
Figure 5.14	Répartition des migrants selon qu'ils parlent ou non la langue de leurs localités, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance.	46

Liste des sigles et acronymes

CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
FES	Friedrich-Ebert-Stiftung
INS	Institut National de la Statistique
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
ZD	Zone de dénombrement

Préface

La Côte d'Ivoire est et reste un pays d'immigration qui accueille sur son sol des millions de personnes en quête d'un mieux-être. L'étude a démontré que les migrants se sentent bien dans ce pays d'accueil qui n'a pas renoncé à sa politique d'ouverture. Que ce soit en milieu rural ou urbain, les migrants témoignent de l'égal accès aux services sociaux, sanitaires et éducatifs de base. Ils affirment bénéficier d'un traitement égal vis-à-vis de la justice et ne font état d'aucune barrière sociologique à leur intégration.

Ces données rehaussent l'image de la Côte d'Ivoire en tant que terre d'asile. Cela n'est pourtant pas la preuve que la pression migratoire est sans conséquences. L'histoire récente aura démontré que la stabilité du pays est tributaire en partie de la gestion des flux migratoires et des questions d'intégration. Les problèmes de cohabitation en milieu rural dus essentiellement à l'accès aux terres agricoles et aux conditions de la propriété foncière constituent une question essentielle d'autant plus qu'elle n'échappe pas à la rhétorique politicienne.

Certaines données qui devraient être rassurantes démontrent plutôt que le pays a adopté une attitude de laisser-faire qui peut être la cause de conflits dans les zones de forte production agricole et d'orpaillage. L'accès aux terres agricoles reste sans restriction malgré les dommages environnementaux et sociaux. Les filières de recrutement d'agriculteurs, orpailleurs et mains d'œuvre accentuent de manière non durable la pression sur les ressources, créant un déséquilibre systémique dans les zones d'accueil tant au niveau écologique que social, ce qui met à mal la durabilité des ressources et l'équilibre social.

Les tendances observées invitent à la prudence mais surtout à adopter une attitude proactive. La Côte d'Ivoire ne peut plus mettre en avant une tradition d'hospitalité alors que les tensions sociales de plus en plus fréquentes et le manque de réciprocité en termes de liberté de circulation des personnes dans l'espace CEDEAO risquent

de pousser certains Ivoiriens à un repli sur soi ou même à la xénophobie. Car, en voulant souvent régler de manière politique des questions juridiques, l'on accentue la mauvaise gouvernance des questions migratoires en Côte d'Ivoire, faisant le lit à un règlement des problèmes qui privilégie les rapports de force sociaux et non le droit dans un contexte où 50 % des migrants sont analphabètes.

Alors, comment comprendre que la Côte d'Ivoire qui est grosso modo la première terre de migration en Afrique de l'Ouest, n'ait pas de politique migratoire ? Il faudrait peut-être se départir du préjugé que toute tentative de régulation des flux migratoires et des effets induits serait dirigée contre les migrants. Ceci n'est pas le cas. La stabilité du pays et la viabilité de son secteur agricole et même le développement nécessitent une maîtrise de l'immigration qui constitue un maillon essentiel de la croissance démographique et de la configuration sociologique d'un pays qui, quoique dynamique, a des fondements encore fragiles qu'il importe de consolider de la manière la plus pragmatique. Il faut en même temps garder un regard attentif sur les questions sécuritaires, agricoles et l'emploi dans les pays de départ où toute situation de précarisation entraîne des départs vers la Côte d'Ivoire mais pas seulement. La Friedrich-Ebert-Stiftung partageant les valeurs de justice, de paix et de solidarité par l'interprétation de ces données souhaite faire la promotion du travail décent. Protéger et organiser les travailleurs migrants, promouvoir l'agenda du recrutement équitable et du travail décent pour tous, garantir la portabilité des droits sociaux entre pays de destination et d'origine, sont tous des défis exigeant de nouveaux modes opératoires qui ne peuvent se cantonner aux frontières d'un pays. La migration impose aux acteurs institutionnels et de la société civile de développer une coopération et une coordination transnationale.

Les défis dans nos sociétés sont nombreux, mais le travail pour tous, en allant au-delà des frontières doit participer à l'inclusion et non l'exclusion. Le travail peut être un canal de compréhension entre les populations car la source de certains maux pourrait être le manque de communication

s'appuyant sur des données viables et vérifiables.

Cette publication est une des réponses à ces différents constats cités plus haut afin de mettre en avant le rôle des décideurs et susciter une coopération plus grande au niveau régionale d'une part et d'autre part au niveau international pour ensemble faire face aux violations des droits humains, des droits fondamentaux des migrants.

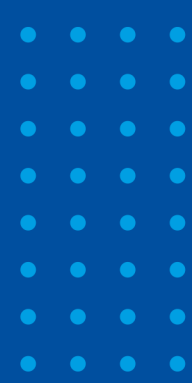
Introduction

En Côte d'Ivoire, il est ou est devenu un truisme de dire que la migration (et les migrants) est un phénomène incorporé dans l'imaginaire global, un fait incorporé, accepté, « toléré » (notamment avec la notion de seuil toléré). De fait, une tendance à la banalisation du phénomène migratoire opérant dans le sens de l'immigration conduit à lester la réflexion, l'observation sur les flux entrants, leurs effets sur la vie individuelle et collective, le statut des migrants, leur répartition sur le territoire national (rural ou urbain), etc. Et ce, parce que l'émigration clandestine (élargie à tort à son versant immigrant car on parle beaucoup de « migration clandestine ») occupe tellement le devant de la scène publique. Au point où les données sur l'immigration ne sont abordées qu'à travers les grandes opérations générales de recensement (voir RGPH 1998, 2014). Bien qu'il soit un phénomène incorporé dans l'imaginaire national, le phénomène d'immigration en Côte d'Ivoire ne fait pas l'objet de politiques publiques adéquates, d'attention soutenue de la part des organismes nationaux et internationaux en dépit des conflits intercommunautaires impliquant les immigrants des pays frontaliers. Cette quasi-absence de politiques publiques semble imputable à l'absence d'attention particulière à propos de la question des flux de population en direction de la Côte d'Ivoire.

Le présent rapport constitue une contribution à la mise en visibilité du phénomène d'immigration en Côte d'Ivoire à travers une cartographie des immigrants. Cette contribution repose sur la préoccupation de la FES de saisir les liens possibles entre la migration et le développement en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, à travers un registre de collecte de données résolument quantitatif, ce rapport tente de restituer analytiquement les données sur plusieurs aspects de la vie des immigrants en Côte d'Ivoire. Captée à travers un choix aléatoire de zones de dénombrement préalablement définies par l'INS, la cartographie des (im)migrants indique la répartition géographique des migrants sur le territoire national, les profils socio-économiques de ceux-ci, leurs perceptions de la Côte d'Ivoire et des Ivoiriens, de plusieurs institutions (justice, santé, foncier, marché du travail, etc.), des modes

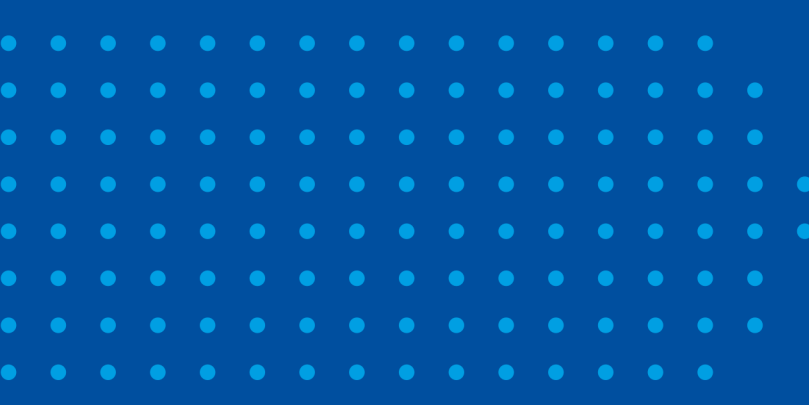
d'intégration, leur rapport aux procédures d'obtention de la nationalité ivoirienne. Les données présentées partent des caractéristiques générales du phénomène d'immigration pour en revenir au parcours migratoire (depuis la conception de celui aux futures projections tant en termes de vie économique, d'investissement, de déplacement/circulation, d'acquisition ou non de la nationalité ivoirienne... en passant par la vie actuelle de l'immigrant). L'intérêt de cette contribution est d'avoir mis en exergue les situations variées dans lesquelles se trouvent les immigrants en Côte d'Ivoire contrairement à la perspective globalisante et inhibante de la réflexion sur l'immigration en Côte d'Ivoire.

Ce document de présentation des données sur l'immigration en Côte d'Ivoire se structure autour de six chapitres. Les premiers chapitres traitent des aspects méthodologiques de la collecte de données (plan de sondage, base de sondage, échantillonnage, instruments de collecte, collecte, apurement et pondération des données, etc.). Le deuxième chapitre dresse les caractéristiques générales des migrants et de leurs ménages. Ces caractéristiques renvoient entre autres aux éléments sociodémographiques (sexe, âge, niveau d'instruction, document d'identité, etc.), aux caractéristiques du ménage, notamment sa taille, le profil du chef de ménage et les caractéristiques du logement. Le troisième chapitre revient sur les motifs de la migration et les circuits ou itinéraires pratiqués. Dans le quatrième chapitre, la parole est donnée au migrant pour capter ses propres perceptions sur la Côte d'Ivoire et les Ivoiriens puis pour décliner les préférences qui lui sont propres. Le rapport s'achève sur la question de l'intégration des migrants dans la société ivoirienne. Il passe en revue le rapport des migrants à l'école, aux mariages mixtes, à la participation communautaire, aux associations de développement, etc.



➤ **CHAPITRE 1**

Approche méthodologique



Pour établir la cartographie des migrants en Côte d'Ivoire, on a opté pour un sondage probabiliste représentatif de l'ensemble des migrants vivant en Côte d'Ivoire. Est considéré comme migrant, dans cette étude, toute personne adulte (c'est-à-dire âgée de 15 ans ou plus) non ivoirienne ou naturalisée ivoirienne. Cette définition inclut les personnes adultes dont l'un des parents est ivoirien et qui de droit sont ivoiriennes à leur naissance mais qui ont opté pour une nationalité étrangère. Un ménage éligible pour cette enquête est un ménage dont au moins un de ses membres est un migrant.

Ce premier chapitre est consacré à la description de l'approche méthodologique, notamment le plan de sondage, la base de sondage, l'échantillonnage, les instruments de collecte, le processus de préparation de l'enquête (programmation des instruments, formation des agents de collecte et prétest), la collecte des données, le processus d'apurement des données ainsi que leur pondération.

1.1 Plan de sondage

Cette étude repose sur un sondage probabiliste par grappes à trois degrés stratifié au premier degré suivant la région et le milieu de résidence (urbain/rural). Au premier degré, un certain nombre de Zones de Dénombrement (ZD) est tiré à partir de la base de sondage des ZD. Dans chaque ZD tiré au premier degré, des ménages sont ensuite tirés au sort et dans chaque ménage tiré, un migrant est aléatoirement choisi. Ce plan de sondage assure que l'échantillon est représentatif du plan national et de chacun des deux milieux de résidence.

1.2 Base de sondage

La base de sondage au premier degré est constituée de l'ensemble des ZD de la Côte d'Ivoire ayant au moins un non-Ivoirien dénombré au Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2014. Cette base de sondage a été fournie par l'Institut National de la Statistique (INS). Étant donné que ce recensement date de plus de 5 ans, les populations ont été projetées à 2020 conformément aux exigences du protocole de l'enquête et ce sont ces populations projetées qui ont été utilisées pour l'allocation des ZD par strate (définie par la région et le milieu de

résidence) et pour leur tirage.

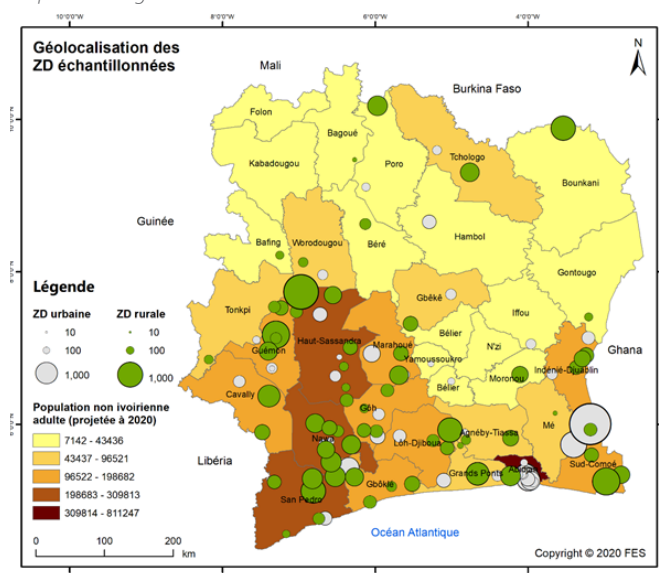
La base de sondage au second degré a été constituée par un dénombrement exhaustif des ménages des ZD tirées au premier degré.

1.3 Échantillonnage

La taille d'échantillon de cette enquête a été fixée à 1 000 migrants.

Au premier degré, 125 ZD ont été tirées avec la méthode des probabilités proportionnelles à la taille de la population. Toutes les 33 régions (y compris les deux districts autonomes), à l'exception des régions de Folon, Kabadougou et N'zi dont la part dans la population totale des non-Ivoiriens est très faible (moins de 0,3 %) ont été représentées dans l'échantillon des ZD. Avant le tirage proprement dit, les ZD ayant un nombre de ménages inférieur à 8 ou une population adulte non ivoirienne projetée de moins de 8 individus ont été exclues de la base de sondage puisque 8 ménages doivent être sélectionnés dans chaque ZD et 8 personnes y seront soumises au questionnaire de l'enquête. Il y a seulement 10 ZD dont le nombre de ménages est inférieur à 8 mais il y a jusqu'à 1 601 ZD, soit 7 % des 22 725 ZD de la base de sondage initial, dont l'effectif de la population adulte non ivoirienne projetée est inférieur à 8. Le tirage a donc été effectué à partir d'une base de sondage de 21 115 ZD avec le logiciel Stata (version 16.1). La figure suivante montre la géolocalisation des unités primaires d'échantillonnage (c'est-à-dire des ZD) sur carte de la Côte d'Ivoire.

Figure 1.1 : Géolocalisation des unités primaires d'échantillonnage tirées au premier degré



Au second degré, 8 ménages éligibles ont été aléatoirement tirés de chacune des 125 ZD échantillonnées au premier degré par un Sondage Aléatoire Simple (SAS) à partir de la base des ménages constituée par le dénombrement. Ce tirage est également effectué avec le logiciel Stata.

Au troisième degré, un migrant est tiré au sort dans la liste des migrants du ménage. Ce tirage est effectué par l'application de collecte de données installée sur une tablette électronique.

Les probabilités de tirage de chaque unité statistique à tous ces trois niveaux sont calculées pour les besoins de pondération des données.

1.4 Instruments de collecte

Deux questionnaires ont été conçus pour recueillir toutes les informations nécessaires à l'établissement des indicateurs ciblés par l'étude. Le premier questionnaire qui est en réalité une fiche de dénombrement des ménages est l'instrument qui a permis de constituer la base de sondage des ménages. Le deuxième questionnaire est le principal outil de collecte de données. Il est administré au chef ménage ou son représentant pour recueillir les informations sur les membres du ménage puis au migrant tiré au sort. Ce questionnaire contient les huit sections suivantes :

- Section 1 : Identification
- Section 2 : Consentement et informations de début
- Section 3 : Caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage
- Section 4 : Caractéristiques du logement
- Section 5 : Caractéristiques économiques des migrants
- Section 6 : Circuits migratoires et raisons de la migration
- Section 7 : Opinion des migrants sur la société ivoirienne et leur niveau d'intégration
- Section 8 : Informations de fin

Ce questionnaire a été traduit en dioula et baoulé pour les répondants qui ne parlent pas le français.

1.5 Formation des agents enquêteurs

La réussite d'une enquête passe par une bonne formation des agents de collecte. Même si ceux-ci sont hautement qualifiés, chaque enquête a ses instruments propres et présente des

spécificités. C'est pourquoi, les enquêtes sont toujours précédées de formation des enquêteurs. Dans le cadre de notre enquête, la formation a duré 5 jours, y compris un jour de prétest, du 6 au 10 janvier 2021. Quarante-quatre (44) agents de collecte expérimentés, y compris trois contrôleurs, ont été formés aux objectifs et attentes de l'étude. La majorité des enquêteurs sélectionnés pour participer à la formation a déjà bénéficié de plusieurs formations de ce type et a plusieurs enquêtes à son actif. Les participants à la formation ont été sélectionnés sur la base des critères suivants : (i) avoir un niveau d'étude minimal de Bac + 2 et (ii) avoir déjà participé à au moins deux missions de collecte de données, dont une mission de collecte électronique. Au cours de la formation, les participants ont été amenés à



Les agents de collecte pendant une séance plénière de formation

s'approprier les outils de collecte.

Un prétest a été organisé le 9 janvier 2021 à Bingerville, une localité non sélectionnée dans l'échantillon de cette enquête. L'objectif du prétest était de permettre aux enquêteurs de se mettre dans les conditions réelles du terrain avec la lecture des cartes des ZD et l'administration des questionnaires. Chaque agent de collecte a, au cours du prétest, dénombré plusieurs ménages et effectué au moins un entretien complet avec le questionnaire migrant. Le dernier jour de formation a démarré par un débriefing sur le prétest réalisé la veille et aux instructions finales. À l'issue de la formation, les enquêteurs étaient en mesure d'assurer l'administration des questionnaires à partir de tablettes électroniques grâce aux applications CAPI (Computer Assisted Personal Interviewing) développées avec le logiciel Survey Solutions, à la fois en français et

dans les langues locales retenues.

Parmi les 44 agents formés, 39 (dont 27 agents enquêteurs, 9 superviseurs c'est-à-dire chefs d'équipe et 3 contrôleurs) ont été retenus sur la base de la qualité des entretiens réalisés lors du prétest et de leur performance au test donné à la fin du troisième jour de formation.

1.6 Collecte des données

Après la formation des agents de collecte qui s'est déroulée du 6 au 10 janvier 2021 à Abidjan, les agents de collecte ont été déployés sur le terrain le 12 janvier pour l'opération de collecte de données qui a duré 16 jours.

1.6.1 Organisation du personnel engagé dans l'opération de collecte

Les agents de collecte ont été organisés en équipes de 4 agents, chaque équipe étant composée de 3 agents enquêteurs ayant à leur tête un superviseur (chef d'équipe). Au total, 9 équipes ont été constituées pour cette opération de collecte de données. Un contrôleur est à la tête de 3 superviseurs et le coordonnateur de l'étude est en haut de l'échelle de commandement de l'opération de collecte.

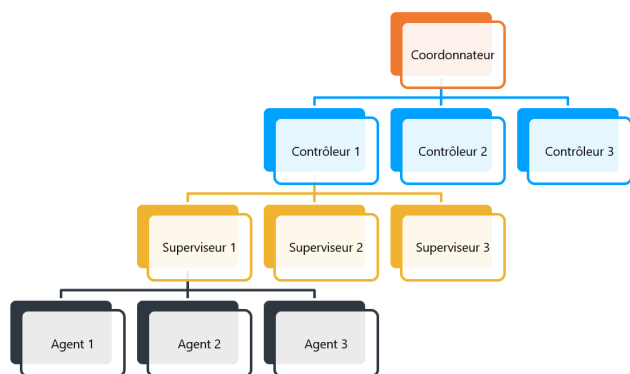


Figure 1.2 : Organigramme du personnel de collecte



Une équipe de collecte avec son contrôleur

1.6.2 Déploiement des équipes

Une fois le dénombrement des ménages terminé dans une ZD, les agents de collecte synchronisent les données sur le serveur dédié à la collecte. Ces données sont ensuite exportées, consolidées et apurées. Un programme Stata est alors exécuté pour tirer au sort 8 ménages éligibles (c'est-à-dire ayant au moins migrant parmi ses membres) et 8 autres ménages éligibles pour d'éventuels remplacements.

1.6.3 Transfert des données

Une fois le dénombrement des ménages terminé dans une ZD, les agents de collecte synchronisent les données sur le serveur dédié à la collecte. Ces données sont ensuite exportées, consolidées et apurées. Un programme Stata est alors exécuté pour tirer au sort 8 ménages éligibles (c'est-à-dire ayant au moins migrant parmi ses membres) et 8 autres ménages éligibles pour d'éventuels remplacements. Les affectations sont dès lors préparées et envoyées aux agents de collecte pour réaliser les entretiens avec les ménages des migrants. Une fois ces entretiens terminés, les données collectées avec le questionnaire migrant sont synchronisées vers le serveur dédié à la collecte.

1.6.4 Contrôle qualité des données collectées

En sus des contrôles de cohérence interne intégrés dans l'application de collecte de données, un programme de contrôle qualité est exécuté sous Stata sur les données collectées avec le questionnaire migrant et exportées au format de données Stata. Ce programme fait un diagnostic complet des données en vérifiant entre autres :

- Si la fréquence des valeurs spéciales « ne sait pas », « refus de réponse » et « autre » est uniformément distribuée entre les enquêteurs. Ainsi, les enquêteurs ayant trop ou facilement recours à ces valeurs spéciales sont détectés et recadrés ;
- La distribution de chaque variable de la base de données ;
- La distribution de chaque variable de la base de données par agent enquêteur ;
- La validité externe de certains indicateurs clés comme la taille du ménage, la proportion de chefs de ménage de sexe féminin, la nationalité des membres des ménages, etc.

1.6.5 Difficultés rencontrées pendant la phase de collecte des données

Les principales difficultés rencontrées au cours de cette opération sont liées, pour certaines ZD :

- aux écarts importants entre le nombre de ménages dénombrés au RGPH 2014 et celui dénombré par les agents sur le terrain ;
- à l'absence d'un nombre non négligeable de ménages pendant le dénombrement ;
- aux cartes qui ne reflétaient pas la réalité sur le terrain car il y a eu de grands changements par rapport aux repères qui datent de 2013-2014 ;
- à la mauvaise couverture des réseaux de téléphonie mobile et par l'Internet, rendant la communication avec certaines équipes et la synchronisation des données avec le serveur très compliquées.

1.7 Apurement des données

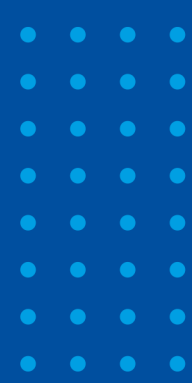
Étape importante dans le traitement des données, l'apurement vise à détecter les erreurs et les incohérences dans les informations recueillies afin de les corriger avant de passer à l'analyse des données. Les collectes électroniques qui sont faites dans le cadre de cette étude, la qualité du logiciel de collecte utilisé (Survey Solutions) et le dispositif de contrôle qualité des données pendant l'opération de collecte ont permis de minimiser les erreurs et incohérences grâce aux contrôles introduits dans les applications de collecte développées.

Grâce à un programme que nous avons développé avec le logiciel Stata (version 16.1), nous avons vérifié la qualité interne de toutes les données collectées. Il s'est agi de vérifier les valeurs prises par les variables et leur vraisemblance, le respect des sauts prévus par les questionnaires, la cohérence interne et externe des données, etc. Cette vérification a permis de constater que les seules anomalies dans les données étaient des valeurs extrêmes et des aberrantes. Les enquêteurs ont été invités à donner des explications au sujet de ces valeurs et à les corriger en se référant à leurs souvenirs sur les entretiens et dans certains cas enquêtés eux-mêmes par téléphone.

À l'issue de cet exercice, toutes les anomalies ont été corrigées et les données propres pour l'analyse. Pour les besoins de l'analyse, certaines variables ont été recodées et de nouvelles variables ont été créées.

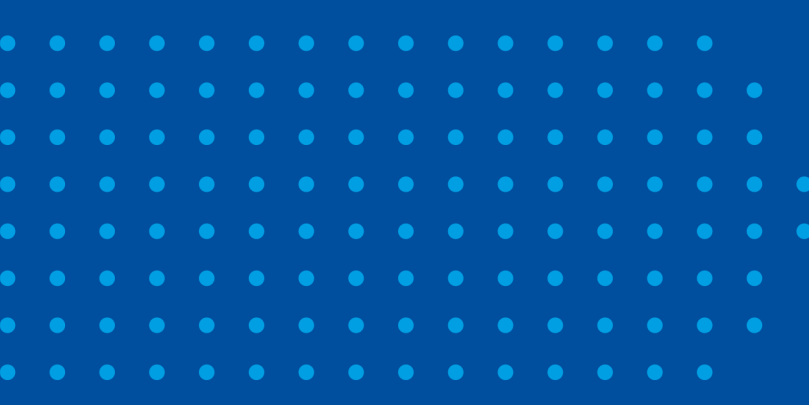
1.8 Pondération des données

Les coefficients d'extrapolation sont calculés en prenant l'inverse des probabilités d'inclusion de chaque individu. Une variable de pondération a été créée pour l'analyse des données au niveau du migrant et une autre pour l'analyse des données au niveau du ménage. Les pondérations de conceptions initiales ont été ajustées pour compenser les admissibilités inconnues et la non-couverture (post-stratification).



➤ **CHAPITRE 2**

Caractéristiques des migrants et de leurs ménages



Ce chapitre présente le profil du migrant, en l'occurrence ses caractéristiques sociodémographiques, ses caractéristiques économiques ainsi que les caractéristiques de son ménage. Il commence par décrire le milieu de résidence, le sexe, la localisation géographique, l'âge, le statut marital, le niveau d'instruction, le littérisme, la religion, le lien de parenté avec le chef de ménage et la nationalité du migrant. Ensuite, il présente le pays de naissance du migrant, le nombre d'années passées en Côte d'Ivoire, les documents d'identité que celui-ci possède et ses caractéristiques économiques. Le chapitre se termine par une description des caractéristiques des ménages du migrant, notamment la taille du ménage et les caractéristiques du logement.

2.1 Caractéristiques sociodémographiques des migrants

2.1.1 Milieu de résidence

Il y a en Côte d'Ivoire quasiment autant de migrants en milieu rural qu'en milieu urbain. La Figure 2.1 montre que 51 % des migrants vivent en zone rurale contre 49 % qui vivent en zone urbaine.

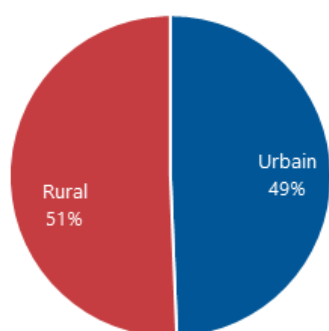


Figure 2.1 : Répartition des migrants selon le milieu de résidence

2.1.2 Sexe du migrant

Les migrants sont essentiellement des hommes, notamment en milieu rural. D'après la Figure 2.2, 52 % des migrants sont des hommes, contre 48 % qui sont des femmes. En zone urbaine, il y a autant de migrants de sexe masculin que de migrants de sexe féminin. En revanche, les migrants sont majoritairement des hommes (à 54 %) en milieu rural.

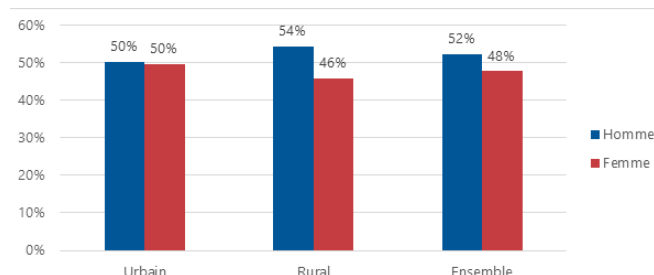


Figure 2.2 : Répartition des migrants selon le sexe par milieu de résidence

2.1.3 Localisation géographique

Les migrants vivent principalement dans le district autonome d'Abidjan avec près d'un quart de la population des migrants (22 %). Aucune autre région ne recueille plus de 10 % de cette population indiquant sa dispersion à travers le territoire. Cette distribution de la population migrante à travers les régions ne varie pas significativement suivant le sexe. En revanche, elle dépend fortement du milieu de résidence. En zone urbaine, Abidjan (à 44 %) et Agnėby-Tiassa (à 12 %) concentrent plus de la moitié des migrants. En zone rurale, seule la région de Haut-Sassandra (à 12 %) concentre plus de 10 % des migrants (Tableau 2.1).

Région	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble
ABIDJAN	44 %	1 %	19 %	26 %	22 %
AGNÉBY-TIASSA	12 %	1 %	8 %	5 %	7 %
BAFING	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
BAGOUÉ	0 %	3 %	1 %	1 %	1 %
BÉLIER	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %
BÉRÉ	0 %	1 %	1 %	0 %	1 %
BOUNKANI	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CAVALLY	3 %	3 %	2 %	5 %	3 %
GBÊKÊ	4 %	0 %	2 %	2 %	2 %
GBÔKLÉ	1 %	5 %	3 %	3 %	3 %
GÔH	3 %	8 %	4 %	6 %	5 %
GONTOUGO	0 %	2 %	1 %	1 %	1 %
GRANDS PONTS	1 %	3 %	1 %	3 %	2 %
GUÉMON	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
HAMBOL	2 %	0 %	1 %	0 %	1 %
HAUT-SASSANDRA	5 %	12 %	10 %	6 %	8 %
IFFOU	1 %	0 %	0 %	1 %	1 %
INDÉNIÉ-DJUABLIN	2 %	5 %	4 %	3 %	3 %
LÔH-DJIBOUA	2 %	5 %	4 %	3 %	4 %
MARAHOUÉ	2 %	8 %	4 %	6 %	5 %
MÉ	1 %	9 %	6 %	4 %	5 %
MORONOU	0 %	1 %	0 %	1 %	1 %
NAWA	4 %	8 %	7 %	6 %	6 %
PORO	2 %	0 %	2 %	0 %	1 %
SAN PEDRO	3 %	7 %	6 %	4 %	5 %
SUD-COMOÉ	0 %	3 %	2 %	2 %	2 %
TCHOLOGO	2 %	3 %	2 %	4 %	3 %
TONKPI	1 %	3 %	3 %	1 %	2 %
WORODOUGOU	0 %	1 %	1 %	1 %	1 %
YAMOOUSSOUKRO	2 %	0 %	1 %	1 %	1 %

Tableau 2.1 : Répartition des migrants selon la région par milieu de résidence et par sexe

2.1.4 Âge du migrant

Un migrant est en moyenne âgé de 32,9 ans, l'âge médian étant de 30 ans. Les hommes (34,1 ans en moyenne) sont plus âgés que les femmes (31,6 ans en moyenne). Les migrants vivant en milieu rural paraissent plus âgés que ceux qui vivent dans les villes où leur moyenne d'âge est de 32,3 ans, contre 33,5 ans en milieu rural (Tableau 2.2).

	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble
Moyenne	32,3	33,5	34,1	31,6	32,9
Médiane	28,0	30,0	30,0	29,0	30,0

Tableau 2.2 : Âges moyen et médian des migrants par milieu de résidence et par sexe

La Figure 2.3 montre que la population des migrants est majoritairement jeune, avec 61 % des migrants qui sont âgés de 15 à 34 ans (32 % sont âgés de 15 à 24 ans et 29 % sont âgés de 25 à 34 ans). La proportion de migrants jeunes est plus importante chez les femmes (67 %) que chez les hommes (56 %). Cette proportion est aussi plus élevée en zone urbaine (64 %) qu'en zone rurale (54 %).

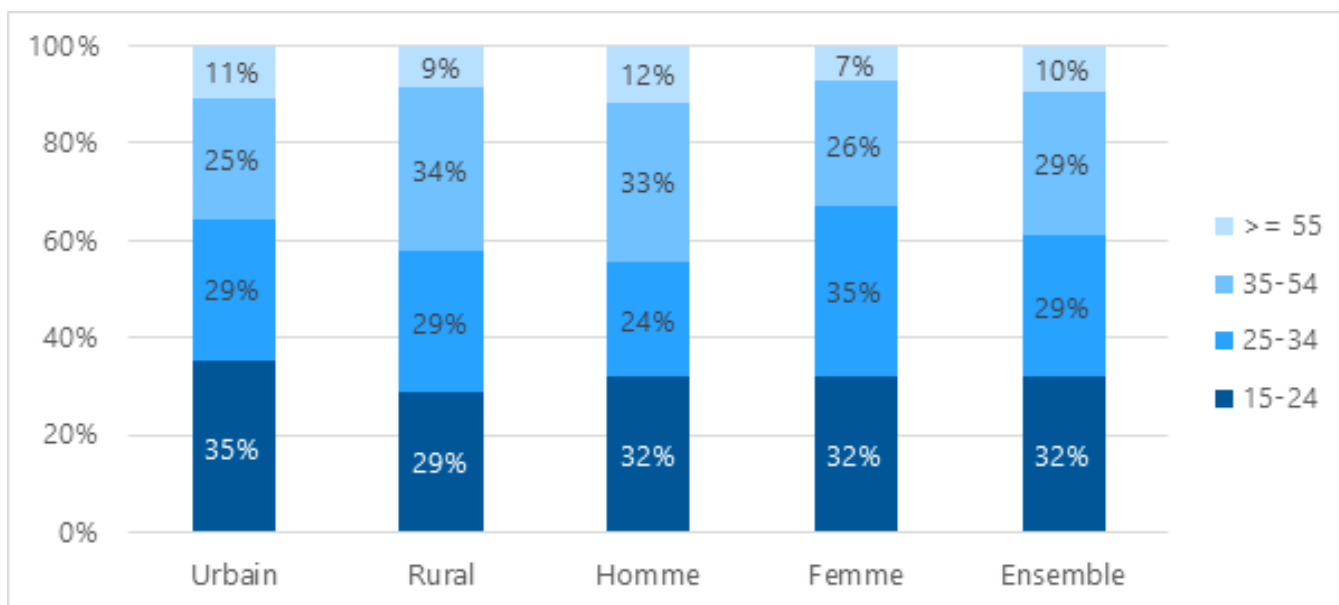


Figure 2.3 : Répartition des migrants selon la tranche d'âge par milieu de résidence et par sexe

2.1.5 Statut marital

Les migrants sont principalement mariés (43 %) ou en concubinage/union libre (17 %). Les célibataires représentent 37 % de population des migrants. Les migrants en couple (mariés ou en concubinage/union libre) sont plus prépondérants chez les femmes et en milieu rural où ils représentent respectivement 69 % et 65 % de la population (Figure 2.4)

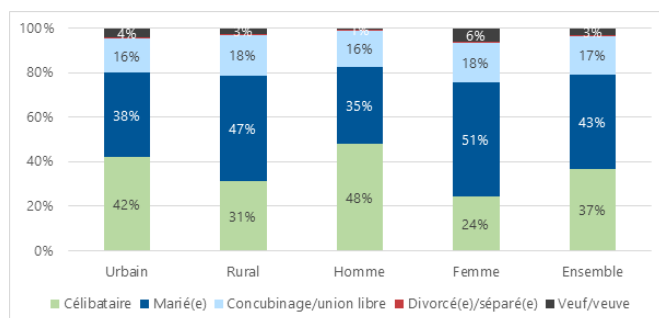


Figure 2.4 : Répartition des migrants selon le statut marital par milieu de résidence et par sexe

2.1.6 Niveau d'instruction

La Figure 2.5 révèle que les migrants ont un faible niveau d'instruction. Plus de la moitié (56 %) de ceux-ci n'a aucun niveau d'instruction et 20 % n'ont que le niveau primaire. Ce constat est plus alarmant chez les femmes, respectivement dans les campagnes, où 64 %, respectivement 62 % n'ont aucune éducation formelle. Les migrants sont donc peu instruits, notamment lorsqu'on les compare aux citoyens ivoiriens dont seulement 18 % n'ont aucune éducation formelle et 27 % ont le niveau primaire (Afrobarometer, 2020).

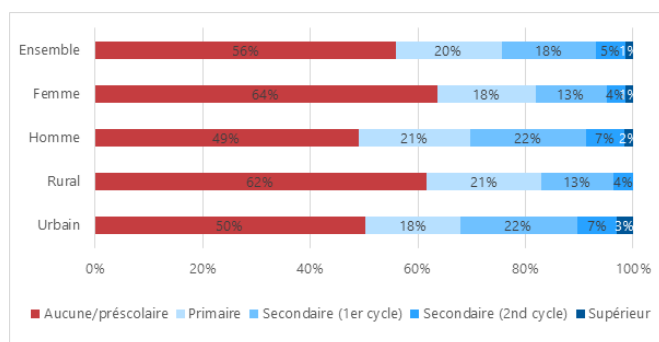


Figure 2.5 : Répartition des migrants selon le niveau d'instruction par milieu de résidence et par sexe

2.1.7 Pays de nationalité du migrant

Les migrants en Côte d'Ivoire sont de diverses nationalités mais deux nationalités représentent plus de 80 % de la population totale des migrants. Il s'agit des nationalités burkinabée et malienne qui représentent respectivement 61 % et 21 % de cette population (Tableau 2.3). Les Guinéens (4 %), Nigériens (4 %) et Béninois (3 %) sont aussi représentés dans des proportions non négligeables. Il est important de noter que 2 % des migrants possèdent la nationalité ivoirienne. Il s'agit de ceux qui sont naturalisés Ivoiriens et de ceux qui sont de droit Ivoiriens du fait que l'un des parents est ivoirien. En milieu urbain, les nationalités les plus représentées sont les nationalités burkinabée (47 %), malienne (25 %), nigérienne (7 %) et guinéenne (6 %). Par ailleurs, en milieu rural, les Burkinabés (75 %) et les Maliens (18 %) sont les plus représentés. Ces deux nationalités sont aussi les plus dominantes chez les hommes que chez les femmes. Il faut noter que les migrants en Côte d'Ivoire sont quasi totalement des citoyens des pays de la CEDEAO. Les communautés telles que les communautés française et libanaise représentent une très faible proportion de la population des migrants, même si leur influence sur le pays n'est pas négligeable.

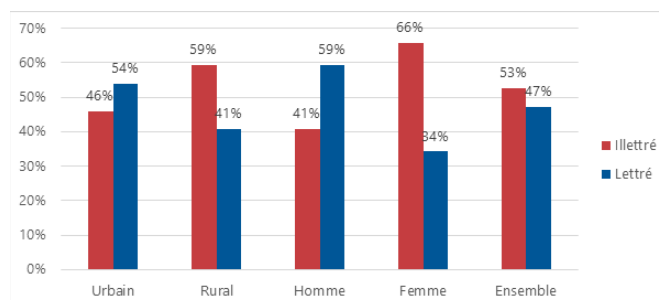


Figure 2.6 : Répartition des migrants selon qu'ils sont ou non lettrés par milieu de résidence et par sexe

Pays	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble
Côte d'Ivoire	2 %	2 %	1 %	3 %	2 %
Burkina Faso	47 %	75 %	64 %	57 %	61 %
Bénin	3 %	2 %	2 %	3 %	3 %
Ghana	3 %	1 %	3 %	2 %	2 %
Guinée	6 %	1 %	3 %	5 %	4 %
Liberia	1 %	0 %	1 %	0 %	1 %
Mali	25 %	18 %	20 %	23 %	21 %
Niger	7 %	1 %	4 %	5 %	4 %
Nigeria	2 %	0 %	1 %	1 %	1 %
Sénégal	1 %	0 %	1 %	0 %	1 %
Togo	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %

Tableau 2.3 : Répartition des migrants selon leur pays de nationalité par milieu de résidence et par sexe

2.1.8 Religion du migrant

Près de 8 migrants sur 10 (78 %) sont musulmans, 2 migrants sur 10 (20 %) sont des chrétiens et seulement 1 % des migrants ont l'animisme/la religion traditionnelle pour religion. La forte prédominance de la religion musulmane chez les migrants s'explique par leurs pays de nationalité qui sont essentiellement le Burkina Faso et le Mali, deux pays dont les populations ont majoritairement l'islam pour religion. Ces résultats sont presque identiques pour les hommes que pour les femmes d'une part, et pour le milieu urbain que pour le milieu rural, d'autre part.

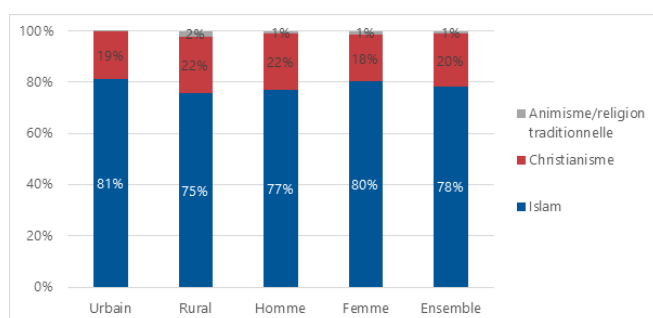


Figure 2.7 : Répartition des migrants selon la religion par milieu de résidence et par sexe

2.1.9 Lien de parenté avec le chef de ménage

La Figure 2.8 présente la répartition des migrants selon le lien de parenté avec le chef de ménage par milieu de résidence et par sexe. Il en résulte que 35 % des migrants sont les chefs de leurs ménages, 31 % les conjoint(e)s des chefs de ménage, 20 % les fils ou filles des chefs de ménages. Les parents, c'est-à-dire le père et la mère, (1 %), les autres parents (12 %), les domestiques (0,4 %) et les autres personnes non apparentées au chef de ménage (2 %) constituent le reste de la population des migrants. Ces résultats varient selon le sexe et selon le milieu de résidence.

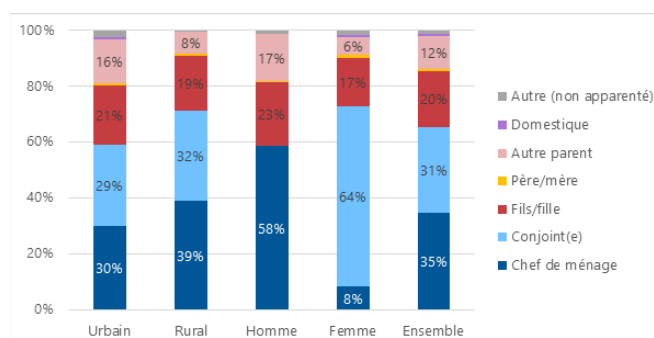


Figure 2.8 : Répartition des migrants selon le lien de parenté avec le chef de ménage par milieu de résidence et par sexe

2.2 Pays de naissance du migrant

Près de la moitié des migrants (47 %) est née en Côte d'Ivoire (Figure 2.9). Cette proportion ne varie pas suivant le milieu de résidence, mais semble dépendre du sexe du migrant, puisque la moitié des femmes (50 %) est née en Côte d'Ivoire contre 44 % d'hommes qui y sont nés. Cette importante proportion de migrants nés en Côte d'Ivoire pourrait être un facteur de la bonne intégration de la population migrante dans ce pays.

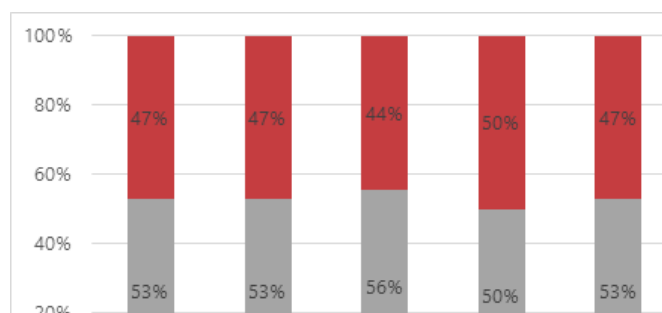


Figure 2.9 : Répartition des migrants selon leur pays de naissance par milieu de résidence et par sexe

2.3 Depuis combien d'années le migrant est installé en Côte d'Ivoire

La moitié des migrants en Côte d'Ivoire est installée depuis au moins deux décennies : 9 % sont dans le pays depuis 40 ans, 17 % y ont passé entre 30 et 39 ans et 24 % entre 20 et 29 ans. En outre, 32 % des migrants ont passé entre 10 et 19 ans en Côte d'Ivoire. Les migrants de dernière génération, c'est-à-dire ceux qui ont passé moins d'une décennie dans le pays ne représentent que 16 % de la population migrante, avec 8 % qui sont installés dans le pays depuis moins de 5 ans. Ces constats ne semblent dépendre ni du milieu de résidence des migrants, ni de leur sexe.

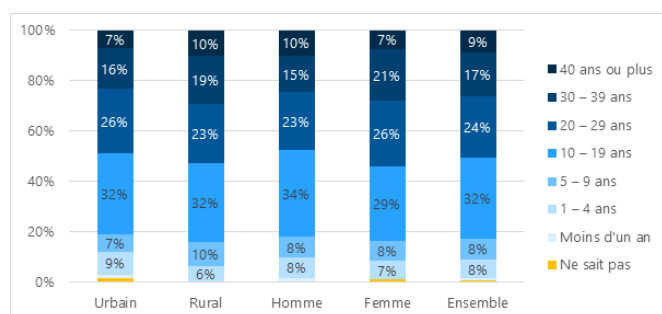


Figure 2.10 : Répartition des migrants selon le nombre d'années passées en Côte d'Ivoire, par milieu de résidence et par sexe

2.4 Documents d'identité possédés par les migrants

Le Tableau 2.4 présente les proportions de migrants qui possèdent chaque type de document d'identité que peut posséder un migrant en Côte d'Ivoire par milieu de résidence et par sexe. La carte d'identité du pays d'origine (55 %), le certificat d'acte de naissance du pays d'origine (55 %), la carte consulaire (41 %), le certificat de nationalité du pays d'origine (39 %) et le certificat d'acte de naissance ivoirien (23 %) sont de loin les documents que les migrants possèdent le plus. Ce constat reste vrai en milieu urbain comme en milieu rural, chez les hommes comme chez les femmes. Seulement 5 % des migrants possèdent un passeport de leurs pays d'origine. Cette proportion est plus faible en zone rurale (3 %, contre 7 % en zone urbaine), et chez les femmes (1 %, contre 8 % chez les hommes). Il faut par ailleurs noter qu'un pourcent de la population des migrants ne possède aucun document, cette proportion s'élevant à 2 % en milieu urbain. En outre, seulement 6 % des migrants possèdent le certificat de nationalité ivoirienne, et ce constat ne semble varier selon le milieu de résidence ou le sexe.



Document possédé par le migrant	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble
Passeport ivoirien	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %
Passeport du pays d'origine	7 %	3 %	8 %	1 %	5 %
Carte d'identité ivoirienne	8 %	8 %	9 %	7 %	8 %
Carte d'identité du pays d'origine	58 %	53 %	58 %	52 %	55 %
Certificat de nationalité ivoirienne	7 %	6 %	7 %	6 %	6 %
Certificat de nationalité du pays d'origine	44 %	34 %	43 %	35 %	39 %
Certificat d'acte de naissance ivoirien	26 %	20 %	21 %	25 %	23 %
Certificat d'acte de naissance du pays d'origine	53 %	57 %	61 %	49 %	55 %
Carte consulaire	41 %	40 %	48 %	32 %	41 %
Titre de séjour	3 %	5 %	5 %	3 %	4 %
Permis de conduire ivoirien	11 %	5 %	12 %	3 %	8 %
Permis de conduire du pays d'origine	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %
Aucun document	2 %	0 %	1 %	1 %	1 %

Tableau 2.4 : Proportions de migrants qui possèdent un document d'identité par milieu de résidence et par sexe

2.5 Caractéristiques économiques des migrants

2.5.1 Secteur d'activité du migrant

La Figure 2.11 met en lumière les secteurs d'activités où exercent les migrants. Quatre migrants sur 10 (39 %) travaillent dans le secteur primaire (agriculture) ; 23 % des migrants exercent dans le commerce, 11 % dans les services et 6 % dans l'industrie. Sans surprise, les migrants résidant en milieu rural s'adonnent plus à l'agriculture (62 %) que ceux qui vivent dans la zone urbaine (16 %). En milieu urbain, c'est le commerce et les services qui sont les secteurs d'activité des migrants les plus prépondérants. Les hommes pratiquent plus l'agriculture (46 %, contre 32 % chez les femmes) mais les femmes s'adonnent plus au commerce (29 %, contre 17 % chez les hommes). Il faut noter que 21 % des migrants sont sans emploi. Le manque d'emploi est plus ressenti chez les femmes (26 %) que chez les hommes (17 %), et en milieu urbain (28 %) qu'en milieu rural (15 %).

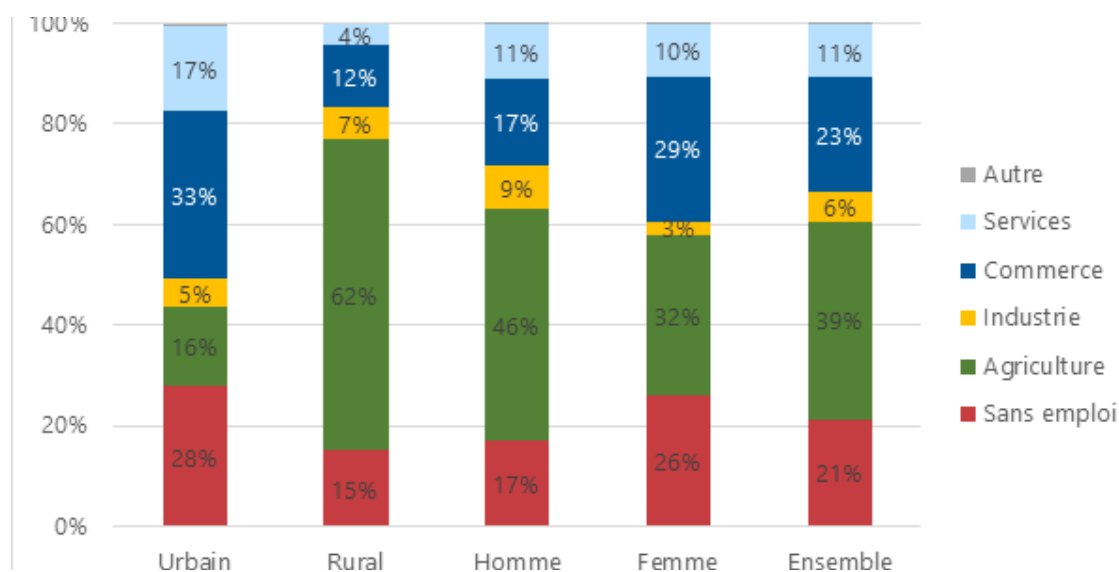


Figure 2.11 : Répartition des migrants selon leur branche d'activité par milieu de résidence et par sexe

2.5.2 Catégorie socioprofessionnelle du migrant

Le Tableau 2.5 montre la répartition des migrants selon la catégorie socioprofessionnelle dans l'emploi principal. On remarque que la plupart des migrants (65 %) travaillent à leur propre compte. Ce constat reste vrai aussi bien chez les hommes que les femmes, et tant en milieu urbain (66 %) qu'en milieu rural (65 %). Lorsqu'ils ne travaillent pas à leur propre compte, les migrants sont essentiellement des travailleurs familiaux contribuant à une entreprise familiale ou des ménagères (14 %), ou des ouvriers ou employés simples (11 %).

	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble
Cadre supérieur	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Cadre moyen	2 %	0 %	0 %	2 %	1 %
Ouvrier ou employé qualifié	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Ouvrier ou employé simple	12 %	9 %	15 %	6 %	11 %
Manœuvre, aide-ménagère	4 %	5 %	6 %	3 %	5 %
Stagiaire ou apprenti rémunéré	1 %	0 %	1 %	0 %	1 %
Stagiaire ou apprenti non rémunéré	3 %	1 %	1 %	3 %	2 %
Travailleur familial contribuant à une entreprise familiale, ménagère	10 %	19 %	10 %	21 %	14 %
Travailleur pour compte propre	66 %	65 %	65 %	65 %	65 %
Patron	2 %	0 %	1 %	1 %	1 %

Tableau 2.5 : Répartition des migrants selon la catégorie socioprofessionnelle dans l'emploi principal par milieu de résidence et par sexe

2.5.3 Statut de salarié du migrant

Très peu de migrants en Côte d'Ivoire sont salariés. La Figure 2.12 montre que seulement 17 % des migrants sont salariés dans leur emploi principal. Les hommes sont plus salariés que les femmes (22 % contre 11 %) et les salariés sont plus présents en milieu urbain (20 %) qu'en milieu rural (15 %).

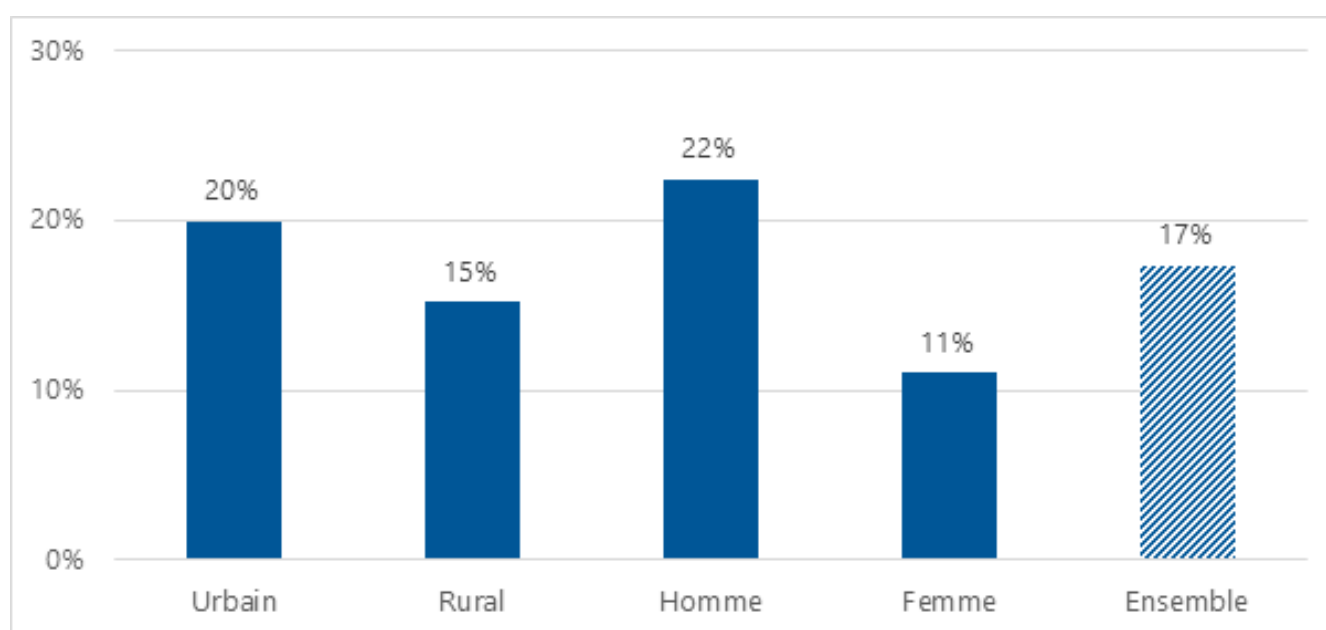


Figure 2.12 : Répartition des migrants selon le statut de salarié par milieu de résidence et par sexe

2.5.4 Principal employeur des salariés

La Figure 2.13 indique que les principaux employeurs des migrants en Côte d'Ivoire sont les entreprises privées qui emploient 76 % des migrants salariés et les ménages qui emploient 19 % de ceux-ci. Ce constat reste vrai, certes avec des proportions différentes, quels que soient le milieu de résidence du migrant et son sexe.

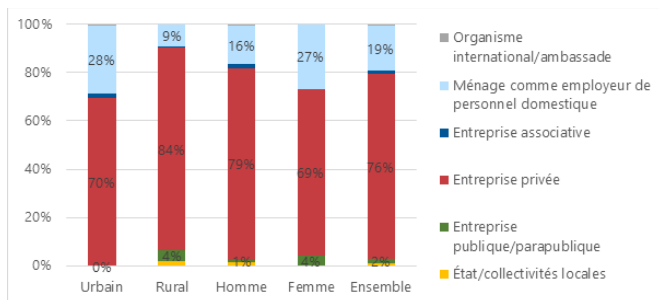


Figure 2.13 : Principal employeur des migrants salariés par milieu de résidence et par sexe

2.5.5 Revenu mensuel moyen du migrant

En examinant la Figure 2.14, on note que 75 % des migrants ont un revenu mensuel qui est inférieur ou égal au Salaire Minimum Garanti (SMIG) qui s'élève à soixante mille francs CFA (60 000 FCFA) en Côte d'Ivoire soit environ 120 dollars US. Plus important, dans cette même catégorie, 22 % ont leur charge quotidienne qui est assurée par autrui car ne disposant pas de revenu. La plupart de ceux qui ne disposent rien ou ayant un revenu très faible se trouvent aussi bien en milieu urbain (55 %) qu'en milieu rural (51 %) et sont en majorité de sexe féminin (71 %). Cela s'explique aisément au fait que plusieurs d'entre elles sont commises aux tâches ménagères. Il importe aussi de signaler qu'une très faible proportion de migrants a un revenu mensuel élevé c'est-à-dire au-delà de 480.000FCFA, soit 7 %. Cela corrobore le fait qu'il n'existe pas du tout en leur sein de cadre supérieur ni d'ouvrier qualifié mais une infime proportion de cadres moyens (1 %) car le revenu mensuel et la fonction vont souvent de pair.

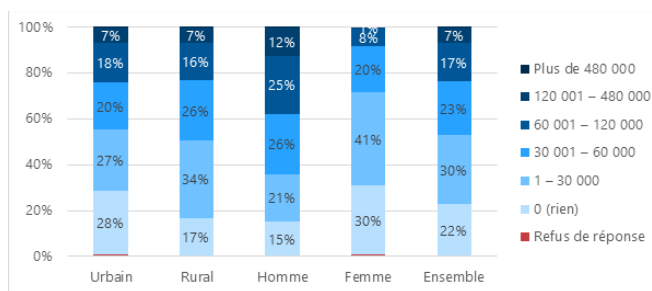


Figure 2.14 : Répartition des migrants selon la tranche de leur revenu mensuel moyen par milieu de résidence et par sexe

2.5.6 Pauvreté vécue par le migrant

La Figure 2.15 dresse les proportions de migrants qui ont plusieurs fois ou toujours fait face au manque de certains bien vitaux. Elle montre que 4 migrants sur 10 (42 %) ont plusieurs fois ou toujours manqué de revenu en espèces au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Les manques d'eau potable pour les besoins domestiques (22 %) et de médicaments ou de soins médicaux (14 %) affectent également les migrants, mais à un degré moindre. Par ailleurs, le manque de nourriture pour manger à sa faim ou de combustibles pour la cuisson des repas ne semble pas véritablement affecter les migrants, puisque au plus 5 % des migrants sont touchés par ces manques.

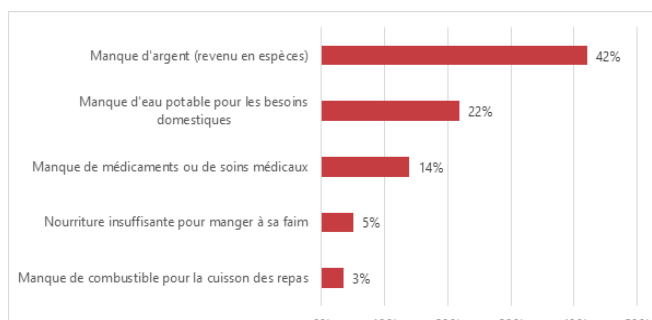


Figure 2.15 : Proportion de migrants ayant plusieurs fois ou toujours fait face aux manques par milieu de résidence et par sexe

Le Tableau 2.6 présente l'indice de pauvreté vécue par milieu de résidence et par sexe. L'indice de pauvreté moyenne vécue par un migrant est 1,13 et avec une médiane de 1,20. Cette pauvreté au sein des migrants est beaucoup plus accentuée en milieu rural avec une moyenne de 1,19 (contre 1,08 en milieu urbain) et au sein de la gent féminine avec un indice de 1,22 (contre 1,06 pour les hommes).

	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble
Moyenne	1,08	1,19	1,06	1,22	1,13
Médiane	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20

Tableau 2.6 : Distribution de l'indice de pauvreté vécue par milieu de résidence et par sexe

Sur la base de cet indice, les migrants paraissent moins pauvres que les citoyens ivoiriens dont l'indice de pauvreté vécue est de 1,53 (Afrobarometer, 2019).

2.6 Caractéristiques des ménages des migrants

2.6.1 Taille du ménage du migrant

La taille moyenne d'un ménage dans lequel vit un migrant est de 4,7 membres, la taille médiane étant de 4,0 membres. Cette taille moyenne correspond à la taille moyenne d'un ménage quelconque en Côte d'Ivoire, d'après les résultats du RGPH 2014. Les ménages dirigés par des femmes sont, en moyenne, plus petits que ceux dirigés par des hommes mais la taille du ménage ne semble pas liée au milieu de résidence.

	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble
Moyenne	4,8	4,6	4,7	4,1	4,7
Médiane	4,0	4,0	4,0	3,0	4,0

Tableau 2.7 : Tailles moyenne et médiane des ménages des migrants par sexe du chef de ménage et par milieu de résidence

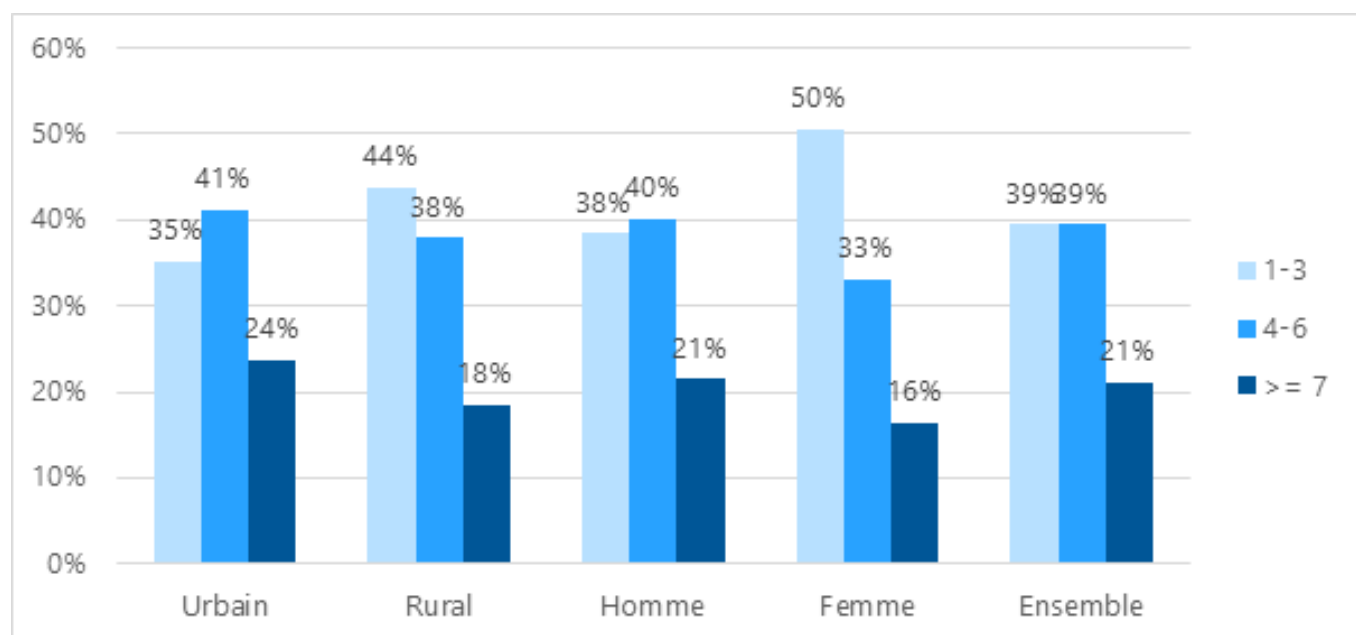


Figure 2.16 : Taille du ménage du migrant par milieu de résidence et par sexe

2.6.2 Caractéristiques du logement du migrant

Près de la moitié des migrants (49 %) vit dans les habitations au sein de cours communes, 33 % habitent des cases ou des maisons en banco et 4 % des baraques (Figure 2.17). Ces proportions varient suivant le milieu de résidence et le sexe du migrant.

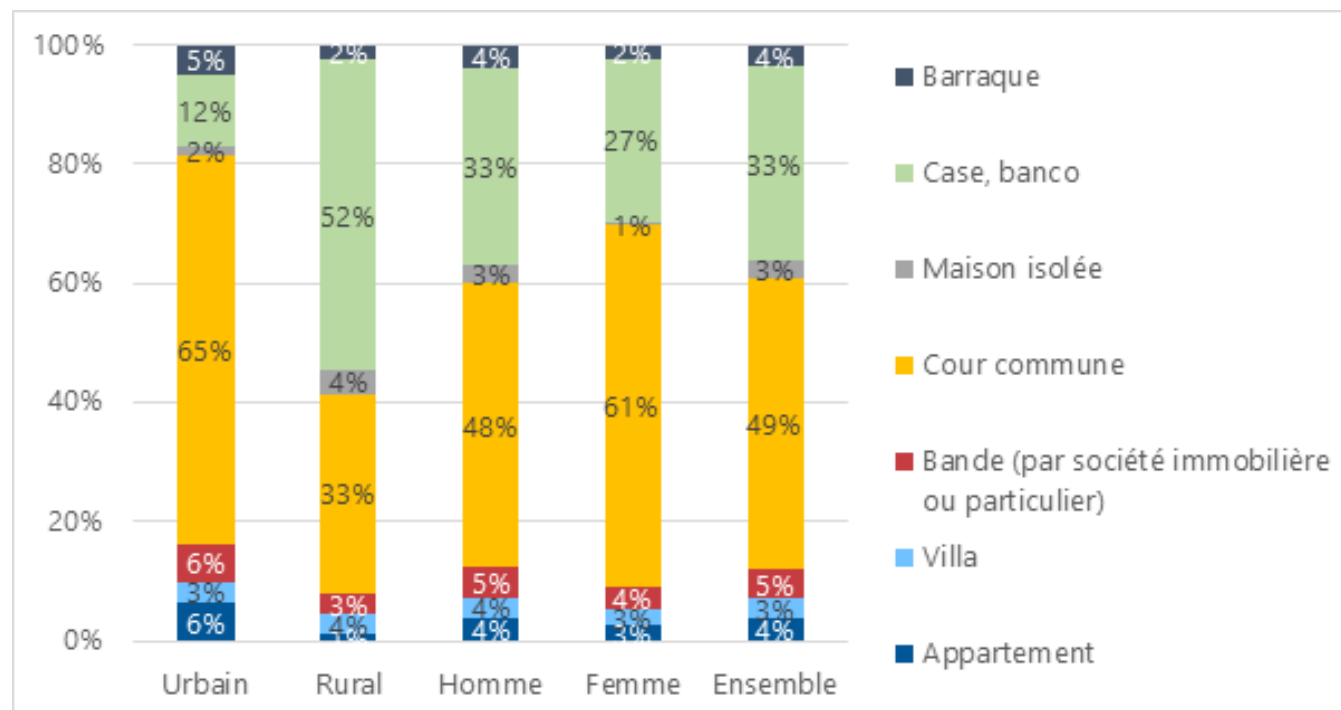
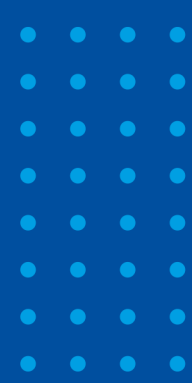
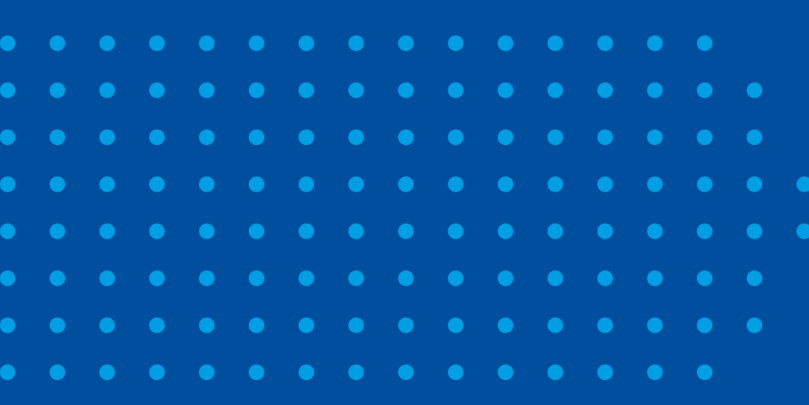


Figure 2.17 : Type du logement actuel du migrant par milieu de résidence et par sexe



➤ **CHAPITRE 3**

Raisons de la migration et circuits migratoires



Ce chapitre aborde les principales raisons qui ont motivé les déplacements des migrants en direction de la Côte d'Ivoire et décrit les différents circuits migratoires hors de la Côte d'Ivoire mais aussi en Côte d'Ivoire.

3.1 Principales raisons pour lesquelles le migrant quitte son pays d'origine

De nombreux facteurs sont à l'origine de l'immigration en Côte d'Ivoire. Lesquels facteurs peuvent être économiques, politiques, naturels, éducationnels, psychologiques, institutionnels, volontaires, diplomatiques, professionnels, d'affaire ou de réunion. Ainsi, les résultats (Figure 3.1) de la présente étude indiquent que les principales raisons pour lesquelles les migrants sont présents en Côte d'Ivoire sont essentiellement d'ordre professionnel et familial. En effet, 27 % des migrants enquêtés y sont pour des raisons familiales contre 70 % pour des raisons professionnelles notamment, pour travailler (transfert d'emploi, nouvel emploi), opportunités d'affaires/commerciales, problèmes d'emploi ou rechercher des terres agricoles. Toutefois, ces résultats ne sont pas liés au lieu de résidence. Autrement dit, quel que soit le lieu de résidence (urbain ou rural), les principales raisons pour lesquelles le migrant quitte son pays pour la Côte d'Ivoire sont soit familiales, soit professionnelles (transfert d'emploi, nouvel emploi, opportunités d'affaires/commerciales, problèmes d'emploi, recherche de meilleures terres agricoles).

Les études de Konan et al. (2007) dont les réflexions ont porté sur les déterminants socio-économiques de l'intégration des réfugiés en Côte d'Ivoire, vont dans le même sens que la présente étude. Elles ont abouti au fait que les migrations vers la Côte d'Ivoire étaient essentiellement motivées par la recherche de meilleures conditions de vie. De même, le rapport de l'Organisation Internationale pour les Migrations (2009) sur le profil national de la Côte d'Ivoire en termes de migration, stipule que le travail et la recherche d'un premier emploi sont prioritairement les raisons de l'immigration en Côte d'Ivoire. Selon cette étude, en 1998, environ un migrant sur deux était motivé par la recherche de meilleures conditions de vie en Côte d'Ivoire alors que les motifs familiaux (mariage et regroupement familial) représentaient peu plus du tiers des motivations.

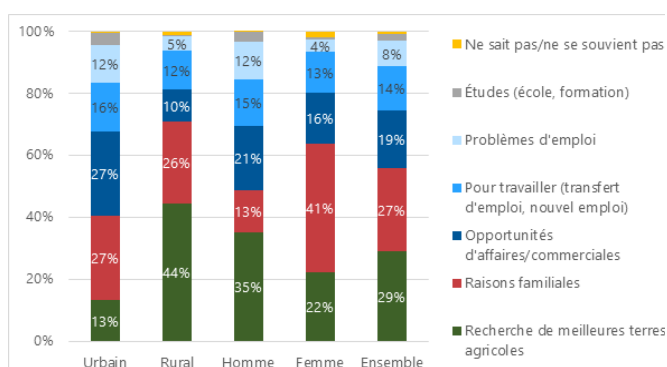


Figure 3.1 : Principale raison d'immigration en Côte d'Ivoire par milieu de résidence et par sexe

3.2 Circuits migratoires

3.2.1 Origine du migrant

Les migrants vivant sur le sol ivoirien sont d'origine diverse. Toutefois, ils sont majoritairement issus de la zone CEDEAO et les deux pays en tête de liste sont le Burkina Faso (61 %) et le Mali (22 %). Les ressortissants de ces pays sont plus présents en milieu rural (93 %) qu'en milieu urbain (72 %). Cela pourrait s'expliquer par le développement de l'économie de plantation. Cette présence prononcée des ressortissants burkinabés et maliens a été soulignée par les résultats de l'Institut National de la Statistique depuis l'an 2002. Selon, l'INS (2002a), la plupart des immigrés sont des étrangers (98 %) provenant, par ordre d'importance, du Burkina Faso (54,3 %), du Mali (18,1 %), de la Guinée (5,5 %) et du Ghana (4,9 %).

Pays	Urbain	Rural	Homme	Femme	Ensemble
Ne sait pas	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autre	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Burkina Faso	47 %	75 %	65 %	57 %	61 %
Bénin	3 %	2 %	2 %	3 %	2 %
Cameroun	1 %	0 %	0 %	1 %	0 %
Ghana	3 %	1 %	3 %	2 %	2 %
Guinée	6 %	1 %	3 %	5 %	4 %
Liban	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Liberia	1 %	0 %	1 %	0 %	1 %
Mali	25 %	18 %	20 %	23 %	22 %
Mauritanie	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Niger	7 %	1 %	4 %	5 %	4 %
Nigeria	4 %	0 %	1 %	3 %	2 %
Sénégal	1 %	0 %	1 %	0 %	1 %
Togo	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %

Tableau 3.1 : Répartition des migrants selon leur pays d'origine par milieu de résidence et par sexe

3.2.2 Localités de transit du migrant

Le phénomène de migration est observé à travers le déplacement des personnes et celles-ci peuvent par moments transiter par certaines localités voire certains pays avant de s'installer pendant un très long moment (plus de six mois) voire définitivement à un endroit. Cependant, il n'en est pas vraiment le cas des immigrants en Côte d'Ivoire. En effet, l'étude révèle que seulement 3 % des migrants ont transité quelque part avant de s'installer en Côte d'Ivoire. Cette faible proportion indique que la migration en Côte d'Ivoire est directe.

Par ailleurs, dans le cadre de cette étude, le fait que les ressortissants burkinabés et maliens soient les plus nombreux, le fait du lien historique entre ces pays et la Côte d'Ivoire, et de ce qu'ils soient frontaliers et parlent les mêmes langues internationales, expliqueraient pourquoi les migrants ne transitent généralement pas.

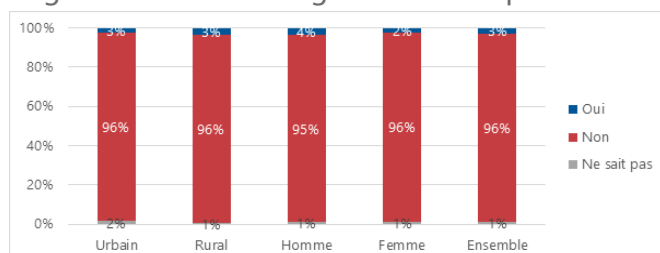


Figure 3.2 : Le migrant/sa famille a-t-il/elle transité quelque part avant de s'installer en Côte d'Ivoire ?

3.2.3 Localité où le migrant s'est installé la première fois en Côte d'Ivoire

Motivée par diverses raisons, l'arrivée des migrants en Côte d'Ivoire s'est ressentie sur l'ensemble du territoire national. Toutes les régions du pays ont accueilli ces migrants (Figure 3.3).

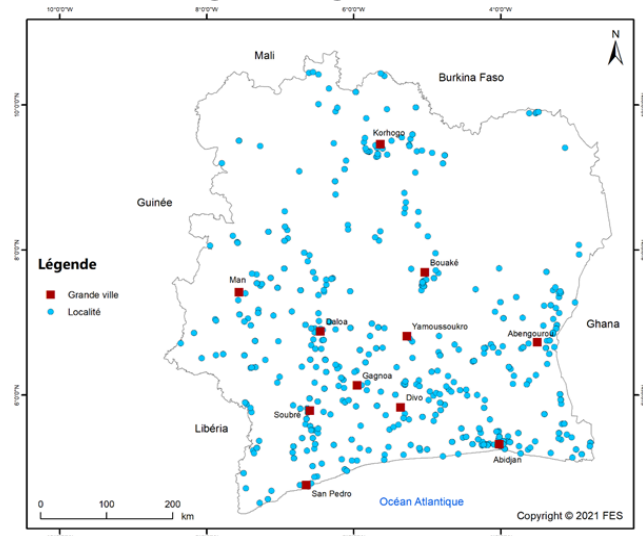


Figure 3.3 : Localités où les migrants se sont installés la première fois en Côte d'Ivoire

Dans le cadre du présent projet, il ressort que les régions d'Abidjan et du Haut-Sassandra ont respectivement accueilli le plus de migrants dès lors de leur tout premier voyage en Côte d'Ivoire. À la suite des deux précédentes régions viennent, par ordre d'importance, les régions de la Nawa, de l'Indénié-Djuablin, du Sud-Comoé et de San Pedro. L'ensemble de ces régions susmentionnées représentent 48 % de la population migrante enquêtée. Par ailleurs, les autres régions du pays ont-elles aussi été dans une certaine mesure des zones d'accueil des migrants lorsqu'ils y arrivaient pour la première fois. Cependant, il faut noter que la moitié nord du pays a été le moins possible la zone d'accueil. Les migrants en venant en Côte d'Ivoire vont en direction de la moitié sud du pays.

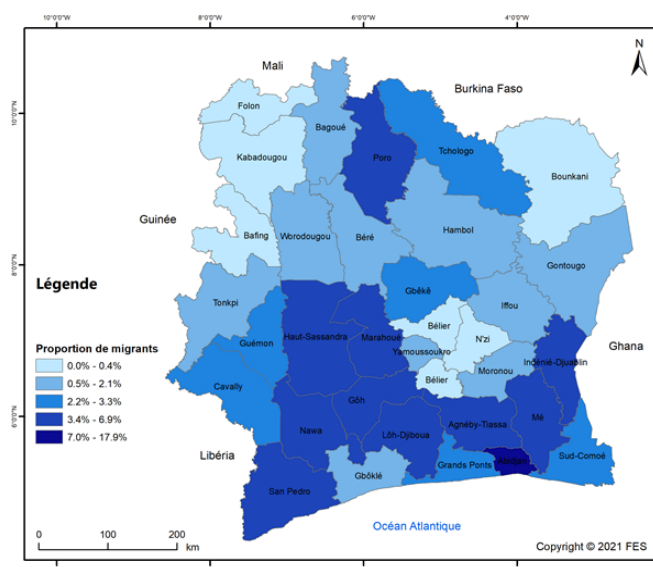


Figure 3.4 : Régions où les migrants se sont installés la première fois en Côte d'Ivoire

3.2.4 Localités en Côte d'Ivoire où le migrant a résidé pendant au moins 6 mois

L'ensemble du territoire ivoirien a présenté un intérêt particulier pour chaque migrant. En effet, la Figure 3.5 qui représente les régions où le migrant a passé au moins six mois montre que l'ensemble des régions du pays a été une zone de résidence des migrants. Toutefois, il est important de souligner que la moitié sud du pays est beaucoup plus concernée. En effet, les localités de la moitié sud du pays sont celles où réside la majorité des migrants. Les zones ivoiriennes qui regorgent le plus de migrants sont les régions du Sud-ouest à l'instar de la région d'Abidjan.

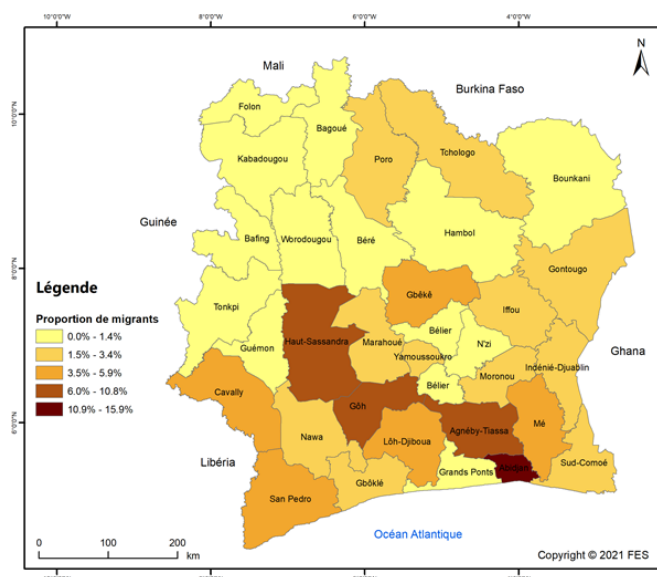


Figure 3.5 : Régions où les migrants ont résidé pendant au moins 6 mois avant de s'installer dans leurs localités de résidence actuelle

3.2.5 Localité où le migrant réside actuellement

Les zones d'accueil des migrants (Figure 3.6) concernent l'ensemble du territoire national ivoirien. Toutefois, il existe des destinations prisées. Il s'agit du Sud, de l'Ouest et du Centre. Outre le Sud où les migrants vivent dans leur grand ensemble en milieu urbain, dans les autres destinations de choix ils sont plus concentrés en leur milieu rural.

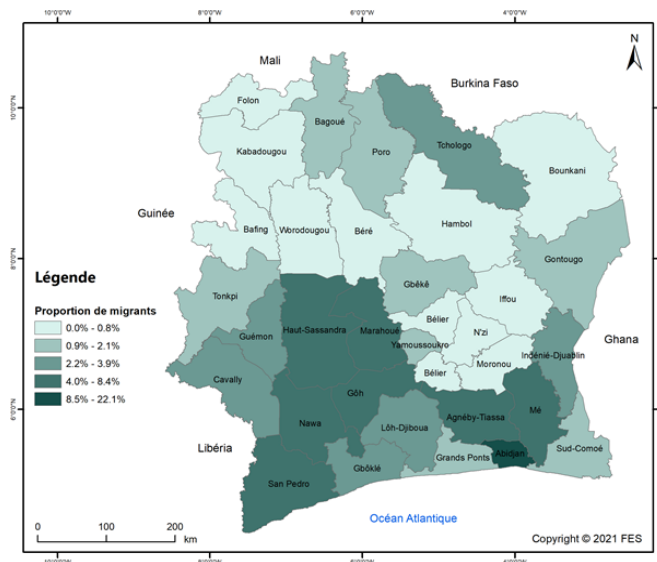


Figure 3.6 : Régions de résidence actuelle du migrant

En effet, il ressort de la présente étude que la situation géographique actuelle du migrant sur le territoire ivoirien pourrait révéler les principales raisons de son immigration en Côte d'Ivoire (Figure 3.1). En dehors des zones sud, centre-est et nord du pays où les raisons de la migration

sont respectivement les opportunités d'affaires/commerciales et les raisons familiales, la raison majoritairement évoquée par les migrants dans les autres zones géographiques est la recherche de meilleures terres agricoles. Cette observation est tout à fait en adéquation avec la politique de migration de la Côte d'Ivoire dans les années 1960. Face à l'indisponibilité de la main-d'œuvre pour la mise en valeur des terres agricoles, l'État de Côte d'Ivoire a reconduit la politique coloniale en mettant en place une politique migratoire libérale dont le but était d'amener un nombre important de personnes vers les zones potentiellement agricoles (Brou et al, 1994) qui souffraient d'un nombre très insuffisant de main-d'œuvre. L'on parlait, à cette époque, de zones sous-peuplées (Flan, 2017). Ainsi, la ruée des migrants sur la Côte d'Ivoire a permis à l'agriculture, dominée par le binôme café-cacao, de connaître un essor considérable. Pour ce qui concerne les cultures d'exportations qui emploie le plus grand nombre de paysans, la zone à forte production agricole du pays s'est déplacée en partant de l'Est au Sud-ouest en prenant en compte le Sud-est, du Centre et l'Ouest. Cette trajectoire de la zone productrice agricole de la Côte d'Ivoire est en adéquation avec le fait que la recherche de meilleures terres agricoles soit à 8 % Est, 13 % Sud-est, 16 % Centre, 20 % Ouest et 29 % Sud-ouest. Les données du recensement de 2000 de l'Institut National de la Statistique exploitées par Konan et al (2007) révèlent que les principales régions d'accueil des migrants sont : le Sud-Comoé (25 %), le Bas-Sassandra (24,7 %), le Moyen-Cavally (22,4 %), le Moyen-Comoé (22,1 %) et le Haut-Sassandra (17,6 %). De plus, ces données soulignent que la concentration des immigrants dans ces zones est liée aux besoins de l'économie de plantation. En outre, ce déplacement de population (ivoirienne et étrangère) de l'Est vers le Sud-Ouest forestier ivoirien à la recherche de meilleures terres au détriment des forêts est évoqué par les travaux de Brou et al (1998). En effet, dans leurs travaux, Brou et al (1998) soulignaient que jusqu'en 1965, l'arrivée des populations pour la mise en culture du café et du cacao s'est faite en priorité dans le quart sud-est du pays et qu'au cours des années 70, l'activité agricole s'est alors déplacée en direction du centre sud et centre ouest y entraînant de très fortes densités de population rurale et un rythme

accélère de mise en exploitation de ces régions. Ils ajoutent que cette tendance s'observe également dans le Sud-Ouest, région qui avait été délaissée jusqu'alors, mais dont les niveaux de production sont désormais à l'image des autres secteurs du sud forestier ivoirien.

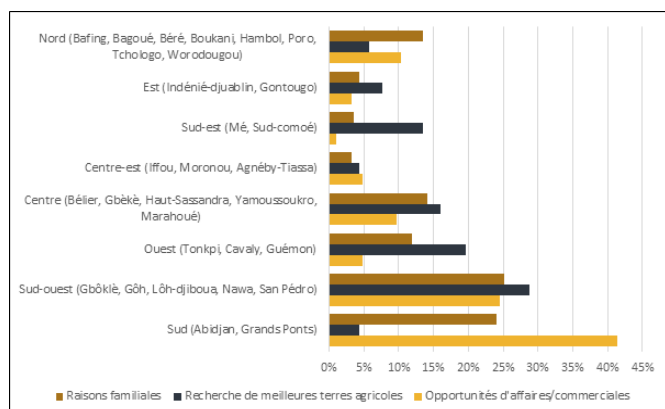


Figure 3.7 : Principales raisons d'immigration selon les zones biogéographiques de la Côte d'Ivoire

3.2.6 Endroit où le migrant a l'intention de déménager dans les 5 prochaines années

Il arrive que les migrants aient l'objectif de déménager pour certaines raisons. La Figure 3.8 montre que seulement 12 % des migrants en Côte d'Ivoire ont l'intention de déménager dans les 5 prochaines années. La moitié de ceux-ci prévoit de déménager en Côte d'Ivoire et l'autre moitié a l'intention de migrer hors du pays. La volonté de déménager touche plus le milieu urbain (15 %) que le milieu rural (8 %) et ne semble pas liée au sexe. Cependant, la volonté d'émigrer (hors de la Côte d'Ivoire) touche plus les hommes (8 %) que les femmes (4 %) mais l'intention de déménager dans une autre localité de Côte d'Ivoire semble est plus accrue chez les femmes (8 %) que chez les hommes (4 %).

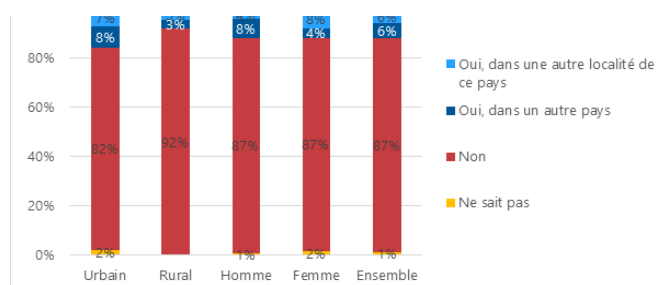


Figure 3.8 : Intention du migrant à déménager dans une autre localité de la Côte d'Ivoire ou dans un autre pays par milieu de résidence et par sexe

La Figure 3.9 donne la distribution des migrants suivant les départements où ils ont l'intention de déménager en Côte d'Ivoire dans les 5 prochaines années. Il ressort que le département d'Abidjan demeure la destination du tiers de ceux qui projettent de déménager les cinq prochaines années. À la suite du département d'Abidjan, ceux de Bouaké et San Pedro font également partis des futures destinations de certains migrants. Par ailleurs, il est important que souligner qu'en dehors du département d'Odienné (zone nord du pays) les futures destinations des migrants sont essentiellement les départements de la moitié sud précisément ceux de l'ouest et du sud de la Côte d'Ivoire.

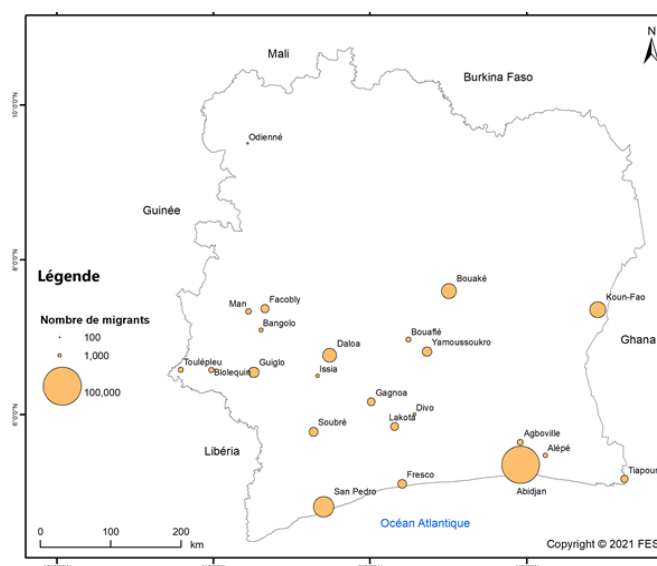
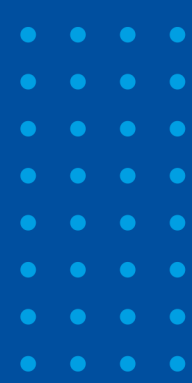
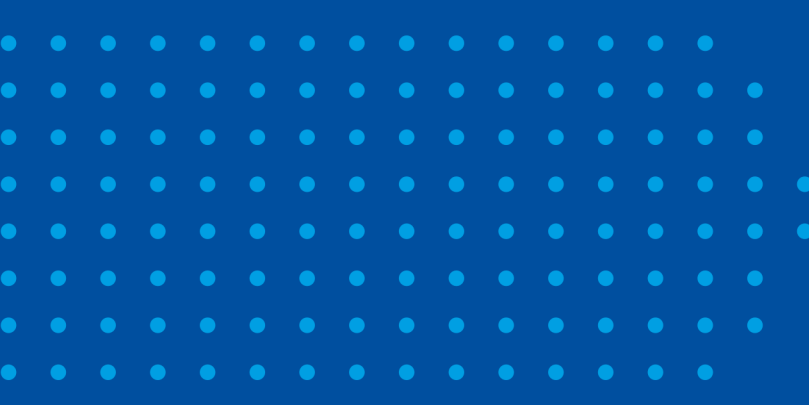


Figure 3.9 : Départements où les migrants ont l'intention de déménager en Côte d'Ivoire dans les 5 prochaines années



➤ **CHAPITRE 4**

Perceptions du migrant sur la Côte d'Ivoire et les Ivoiriens



L'analyse des perceptions des migrants montre qu'ils sont dans une dynamique d'intégration, de par leurs choix de lieux de vie, leur prédisposition à se marier (ou à voir leurs enfants se marier à des Ivoiriens) et leurs décisions en ce qui concerne le/les pays d'investissement de leur argent. Le fait que l'un des facteurs qu'ils perçoivent comme étant les plus déterminants pour trouver un emploi soit les relations avec les autochtones est une source de motivation supplémentaire pour l'intégration. Les migrants n'ont en général pas le sentiment d'être défavorisés par rapport aux Ivoiriens en ce qui concerne l'accès aux services publics éducatifs et sanitaires, ou lorsqu'ils font appel à la justice. Ils ont majoritairement le sentiment de vivre dans un contexte où il y a peu de conflits entre les communautés étrangères et les autochtones.

4.1 Perception sur l'accès au marché de travail

Les deux facteurs qui sont le plus fréquemment classifiés comme étant le premier facteur déterminant pour trouver un emploi sont les relations avec les autochtones et la compétence, avec 33,5 et 32,9 % et migrants qui leur accordent cette première place, avec une opinion plus marquée chez les hommes en milieu urbain par rapport aux femmes. Vient ensuite le diplôme qui est considéré par 15 % des migrants comme étant le premier facteur déterminant. Le fait que les relations avec un autochtone soient aussi importantes pour trouver un travail constitue une motivation supplémentaire pour les efforts d'intégration. L'appartenance ethnique ou politique et la religion sont les facteurs qui sont considérés par le plus grand nombre de migrants comme étant non-déterminants pour trouver un emploi. (Tableau 4.1). Il est intéressant de noter que l'opinion est similaire en zone rurale et urbaine pour tous sauf 3 des facteurs. Les migrants dans les zones rurales sont plus nombreux à considérer que la nationalité ivoirienne est non déterminante, tandis que ceux dans les zones urbaines sont plus nombreux à estimer que l'appartenance ethnique et la religion ne sont pas déterminantes. En ce qui concerne la nationalité ivoirienne les migrants dans les zones rurales sont moins nombreux que ceux des zones urbaines à la considérer aussi bien comme étant le premier

facteur déterminant que le second. Les femmes accordent davantage d'importance à la nationalité ivoirienne dans l'accès au travail (elles sont 12,9 %-10,9 % en milieux urbain-rural à lui accorder la première place dans l'impact sur l'accès au travail, contre 7,6 %-6,3 % chez les hommes en milieux urbain-rural).

Il est intéressant de noter que les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes en milieu urbain à considérer que la religion est non déterminante : ils sont 84,4 % à avoir cette opinion contre 78,2 %. En milieu rural les hommes et les femmes ont une opinion similaire sur la non-importance de la religion dans l'accès au travail. Ces données ayant mis en évidence que les migrants dans les zones rurales sont plus nombreux à avoir un titre ivoirien, on aurait pu penser qu'ils y seraient plus nombreux à penser que la nationalité ivoirienne est un facteur déterminant pour l'obtention d'un emploi et qu'elle occuperait pour eux les premières positions par ordre d'importance des facteurs. Ce constat n'est cependant pas une contradiction. Les migrants en zone rurale peuvent très bien penser que la nationalité ivoirienne ne donne pas un avantage pour trouver un emploi, et penser cependant que c'est important de l'avoir pour, entre autres, des raisons liées à la reconnaissance des droits fonciers.

	Femmes		Hommes		Total
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	
	Les relations avec un autochtone				
Non déterminant	44,8 %	40,1 %	42,9 %	40,0 %	41,9
Facteur déterminant no. 1	31,1 %	30,6 %	38,3 %	33,8 %	33,5
Facteur déterminant no. 2	14,3 %	18,6 %	8,9 %	15,5 %	14,3
	La nationalité ivoirienne				
Non déterminant	63,5 %	69,5 %	61,3 %	73,4 %	67,1
Facteur déterminant no. 1	12,9 %	10,9 %	7,6 %	6,3 %	9,3
Facteur déterminant no. 2	11,2 %	8,3 %	21,6 %	8,8 %	12,5
	L'appartenance ethnique				
Non déterminant	82,3 %	79,1 %	83,6 %	75,9 %	80,1
Facteur déterminant no. 1	0,5 %	1,6 %	1,7 %	7,3 %	2,9
Facteur déterminant no. 2	5,9 %	8,1 %	3,3 %	3,4 %	5,1
	L'appartenance politique				
Non déterminant	83,9 %	81,5 %	86,7 %	84,7 %	84,3
Facteur déterminant no. 1	3,3 %	3,3 %	1,4 %	1,8 %	2,4
Facteur déterminant no. 2	4,5 %	5,8 %	4,6 %	3,4 %	4,5
	La religion				
Non déterminant	78,2 %	76,2 %	84,4 %	76,8 %	78,9
Facteur déterminant no. 1	3,3 %	0,6 %	1,7 %	1,3 %	1,7
Facteur déterminant no. 2	7,7 %	3,0 %	2,8 %	4,9 %	4,6
	Le diplôme				
Non déterminant	52,5 %	59,1 %	54,7 %	50,7 %	54,1
Facteur déterminant no. 1	15,6 %	13,3 %	14,2 %	16,9 %	15,1
Facteur déterminant no. 2	14,7 %	14,6 %	14,2 %	16,4 %	15,0
Facteur déterminant no. 3	10,2 %	6,9 %	12,2 %	9,4 %	9,7
	La compétence				
Non déterminant	33,0 %	32,4 %	26,9 %	27,8 %	29,9
Facteur déterminant no. 1	30,0 %	39,5 %	33,4 %	29,5 %	32,9
Facteur déterminant no. 2	18,1 %	13,9 %	19,2 %	25,0 %	19,3
Facteur déterminant no. 3	12,4 %	7,1 %	16,2 %	16,8 %	13,3

Tableau 4.1 : Facteurs déterminants pour avoir accès au marché de travail en Côte d'Ivoire selon le sexe et le milieu de résidence

La majorité des migrants estime qu'il est difficile, voire très difficile d'avoir accès au marché du travail en Côte d'Ivoire (56,8 %- 58,4 % des femmes en milieux urbain-rural et 55 %-57,6 % des hommes en milieux urbain-rural). Une partie non négligeable des répondants trouve cependant que cet accès est facile voire très facile (28,9 %-36,8 % des femmes en milieux urbain-rural et 31,9 %-34,1 % des hommes en milieux urbain-rural). Le profil d'opinion est similaire pour les hommes et les femmes, avec une légère tendance des femmes à être moins nombreuses à trouver que cet accès est facile ou très facile.

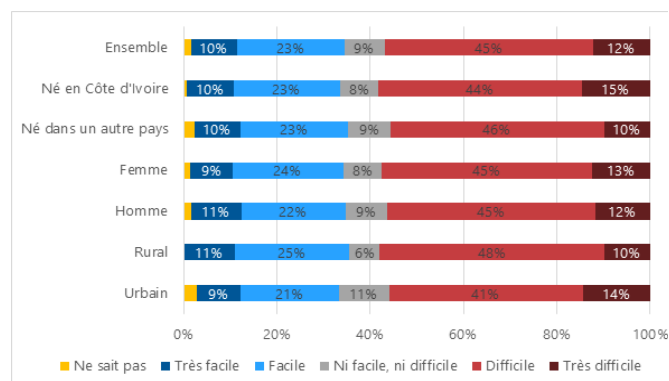


Figure 4.1 : Opinion des migrants sur la difficulté d'accès au marché du travail en Côte d'Ivoire, en fonction du sexe et par milieu de vie

4.2 Perception sur l'accès aux services publics de base

La perception des migrants sur l'accès aux services publics de base montre qu'ils estiment être traités au même titre que les Ivoiriens. Ainsi ils sont très majoritaires (90,1 %-92,8% des femmes en milieux urbain-rural et 87,4 %-95,1 % des hommes en milieux urbain-rural) à penser qu'il est facile ou très facile pour un étranger d'avoir accès aux écoles publiques et communautaires en Côte d'Ivoire (Figure 4.2). On remarque chez les hommes qu'ils sont plus nombreux en milieu rural à avoir cette opinion.

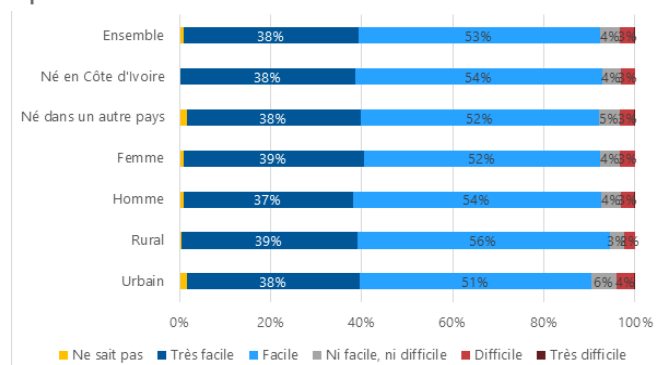


Figure 4.2 : Avis sur la difficulté d'accès aux écoles publiques ou communautaires de la Côte d'Ivoire, pour un étranger

Nous retrouvons la même tendance en ce qui concerne l'accès aux services de santé publics en Côte d'Ivoire. La Figure 4.3 montre que la plupart des migrants (93,3 %-90,1 % des femmes en milieux urbain-rural et 90,7 %-89,9 % des hommes en milieux urbain-rural) pensent que cet accès leur est facile ou très facile.

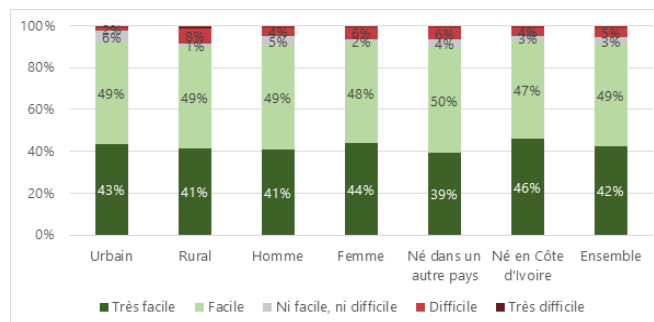


Figure 4.3 : Avis sur la difficulté d'accès aux services de santé publics en Côte d'Ivoire, pour un étranger

Dans la même veine, ils sont majoritaires (87 %-92,2 % des femmes en milieux urbain-rural et 88,8 %-92,5 % en milieux urbain-rural) à estimer ne pas être défavorisés par rapport aux autochtones en ce qui concerne l'accès à l'éducation publique en Côte d'Ivoire (Figure 4.4).

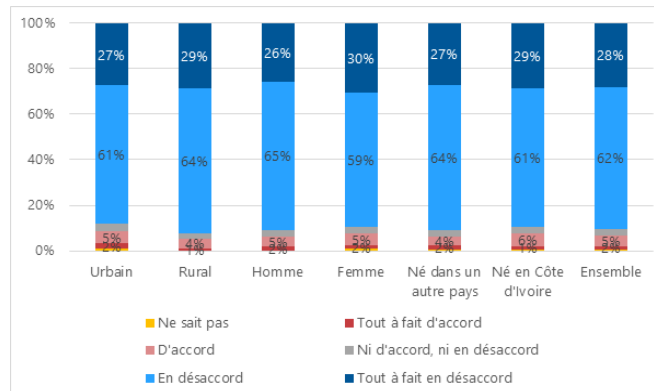


Figure 4.4 : Avis sur l'existence de favoritisme en faveur des autochtones en ce qui concerne l'accès à l'éducation publique en Côte d'Ivoire

4.3 Perception sur la justice

Les migrants ont une perception positive de la justice en Côte d'Ivoire en ce qui concerne le traitement des étrangers face aux Ivoiriens. En effet la vaste majorité des migrants (86,2 %-85,6 % des femmes en milieux urbain-rural et 90,9 %-91,7 % des hommes en milieux urbain-rural) estime que la justice traite avec équité les étrangers face aux Ivoiriens (Figure 4.5).

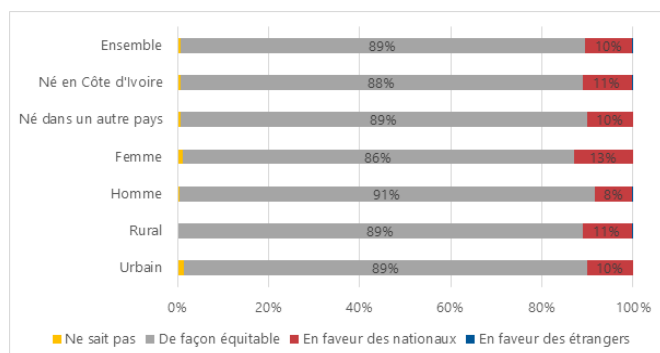


Figure 4.5 : Avis sur la façon dont le droit est dit entre un Ivoirien et un étranger

4.4 Perception sur la procédure d'obtention de la nationalité ivoirienne

Les migrants dans leur majorité ne connaissent pas la procédure d'obtention de la nationalité ivoirienne, avec une meilleure connaissance parmi ceux qui vivent dans des zones urbaines (10,4 % des femmes et 15,7 % des hommes) par rapport à ceux qui vivent dans les zones rurales (6,7 % des femmes et 11,1 % des hommes) (Figure 4.6).

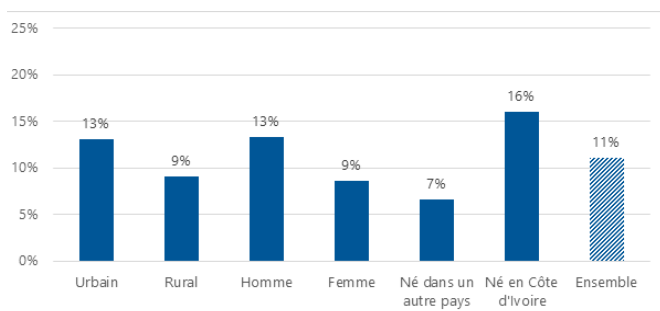


Figure 4.6 : Proportion de migrants qui connaissent la procédure d'obtention du certificat de nationalité ivoirienne

Parmi ceux qui connaissent cette procédure l'opinion ce qui concerne sa difficulté et dépend du milieu et du sexe. Dans les zones urbaines l'opinion est partagée : aussi bien chez les hommes que chez les femmes environ la moitié des répondants estime que la procédure est compliquée voir très compliquée (45,9 % chez les femmes et 50,9 % chez les hommes), l'autre moitié la trouvant facile voir très facile (pas de cas d'absence d'opinion). Notons une légère supériorité du pourcentage des femmes en milieu urbain qui trouve la procédure compliquée. Dans les zones rurales, cependant, l'opinion est très contrastée : femmes sont beaucoup plus nombreuses à y trouver la procédure compliquée : 71,4 % contre 39,3 % des hommes (Figure 4.7).

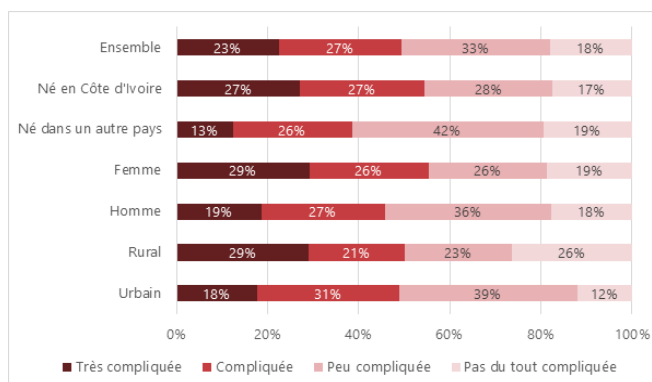


Figure 4.7 : Qualification de la procédure d'obtention du certificat de nationalité ivoirienne

4.5 Perception sur les mariages entre étrangers et autochtones

Le contexte dans lequel les migrants évoluent semble être favorable à leur intégration dans les familles ivoiriennes. Ainsi ils sont majoritaires (78 %) à penser que les mariages entre étrangers et autochtones sont fréquents ou très fréquents, avec un pourcentage plus élevé dans les zones urbaines que les zones rurales (84,3 %-83,5 % en milieu urbain pour les femmes-hommes et 68 %-75,1 % en milieu rural pour les femmes-hommes) (Figure 4.8).

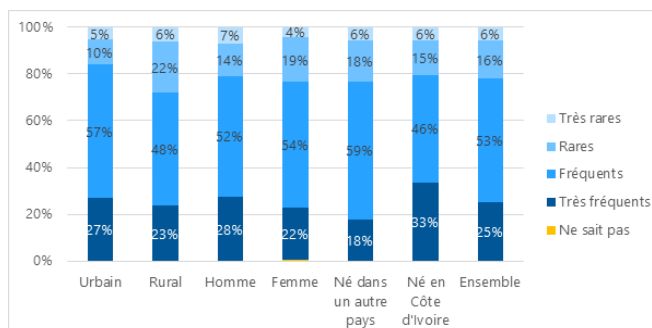


Figure 4.8 : Avis sur la fréquence des mariages entre étrangers et autochtones en Côte d'Ivoire

4.6 Perception sur les conflits communautaires

Selon les migrants les conflits sont rares ou non existants entre les communautés étrangères et les autochtones (90,9 %-93,9 % des femmes en milieux urbain-rural et 91,7 %-94,3 % des hommes en milieux urbain-rural) (Figure 4.9). On ne remarque pas de grandes différences entre le milieu urbain et le milieu rural mais quand on tient compte de la région de résidence on observe des tendances plus contrastées. Ainsi 87,8 % des

migrants dans le Sud littoral estiment qu'il n'y a jamais de conflits entre communautés étrangères et autochtones, contre seulement 35,6 % dans le Centre.

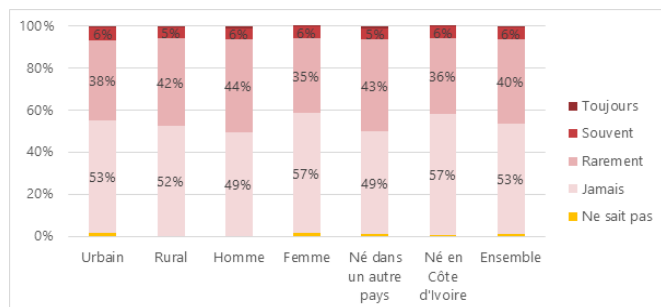
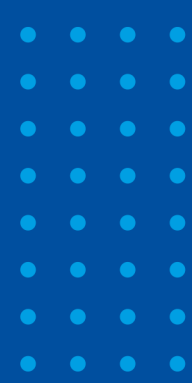


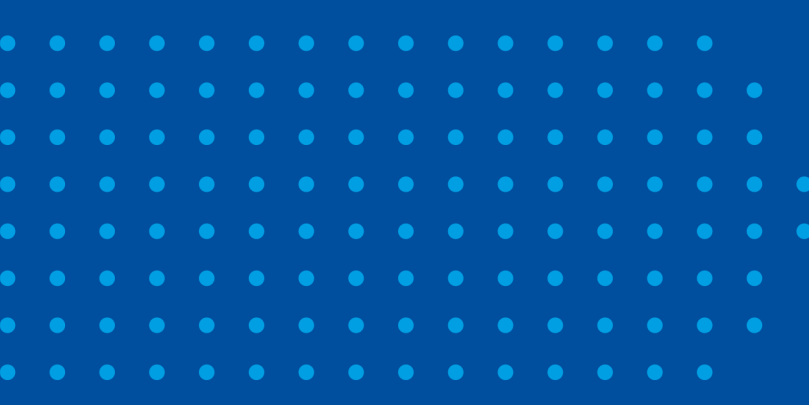
Figure 4.9 : Fréquence des conflits entre communautés étrangères et autochtones dans la localité de résidence

La faible fréquence des conflits entre les communautés étrangères et les autochtones dans leurs localités (7 %) déclarée par les migrants vient confirmer leur degré d'intégration observée précédemment à travers la fréquence des mariages. Cela est également valable selon les milieux de résidence.



➤ **CHAPITRE 5**

Intégration des migrants dans la société ivoirienne



Ce chapitre analyse le degré d'intégration des migrants dans la société ivoirienne à partir d'une gamme variée de déterminants. Plutôt que demander subjectivement aux migrants à quel point ils sont intégrés ou marginalisés en Côte d'Ivoire, cette étude a recueilli un ensemble d'indicateurs qui permettent d'apprécier le degré d'intégration. Ces indicateurs sont relatifs au type d'école fréquentée par les membres des ménages du migrant, à la nationalité de son/sa conjoint(e), à l'existence de quartiers de migrants, à l'appartenance associative, à la participation communautaire, aux préférences du migrant, au nombre d'amis ivoiriens qu'il possède et au nombre de langues locales parlées.

5.1 Type d'école fréquentée par les membres du ménage du migrant

D'après les résultats de la figure ci-dessous, les membres du ménage des migrants fréquentent principalement l'école publique (à 75 %), notamment en milieu rural où ils sont 81 % à fréquenter l'école publique. Le type d'école fréquenté par les membres du ménage du migrant ne semble pas dépendre du sexe du membre.

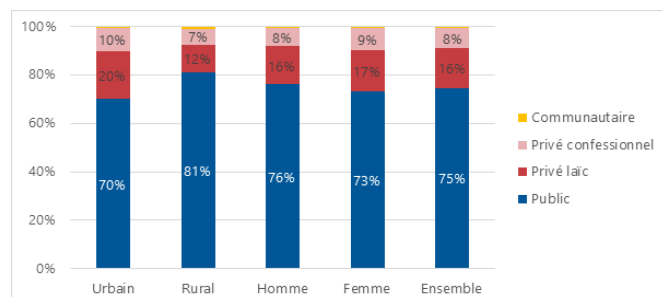


Figure 5.1 : Type d'école actuellement fréquentée par les membres du ménage du migrant par milieu de résidence et par sexe

5.2 Nationalité du/de la conjoint(e) du migrant

La Figure 5.2 ci-dessous indique que très peu de migrants vivant en couple, c'est-à-dire mariés ou en concubinage/union libre, ont des partenaires de nationalité ivoirienne. En effet, seulement 8 % des migrants vivant en couple ont leur(s) conjoint(e)s de nationalité ivoirienne. Même si cette proportion paraît un peu plus élevée pour ceux qui sont nés en Côte d'Ivoire (11 %), pour les hommes (11 %) et pour les urbains (12 %), elle demeure très faible pour des gens qui vivent dans le pays depuis de longues années.

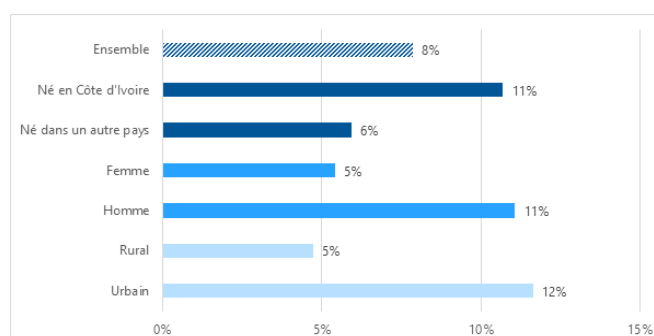


Figure 5.2 : Proportion de migrants en couple qui ont un(e) conjoint(e) de nationalité ivoirienne, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

5.3 Existence de quartiers de migrants

L'intégration des migrants doit aussi être analysée par rapport à l'émergence ou non des quartiers propres à eux. C'est ainsi que cette enquête n'a pas laissé de côté cette dimension. À partir des résultats du graphique ci-dessous, on constate que les avis sont presque partagés sur l'existence de ces quartiers où 55 % sont pour et 43 % contre avec une prononciation de ce phénomène en milieu rural (53 %).

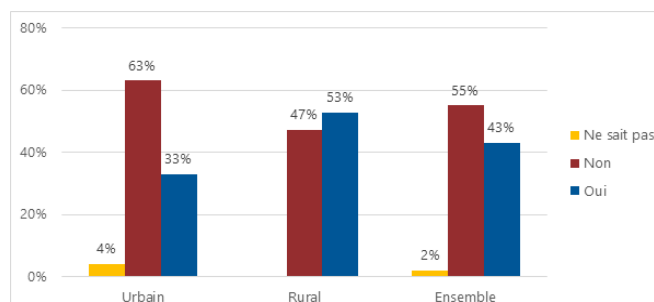


Figure 5.3 : Existence de quartiers de migrants dans la localité où vit le migrant par milieu de résidence

5.4 Appartenance associative et participation communautaire

Les trois figures suivantes présentent par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance, les proportions de migrants qui ont pris part à une action associative ou communautaire au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête. Il en résulte que seulement un migrant sur quatre est membre d'une quelconque organisation associative, et cela ne dépend ni du milieu de résidence, ni du sexe ou même du pays de naissance du migrant. La participation à une action communautaire (telle que participer à une activité d'intérêt communautaire ou public, participer à une activité socioculturelle, participer

à une collecte de fonds pour des actions sociales et participer à un processus de résolution d'un conflit communautaire) est également faible et varie entre 10 % et 36 %.

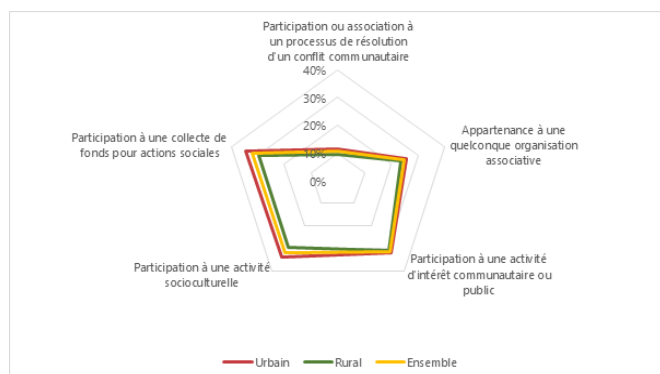


Figure 5.4 : Appartenance et participation communautaires des migrants par milieu de résidence

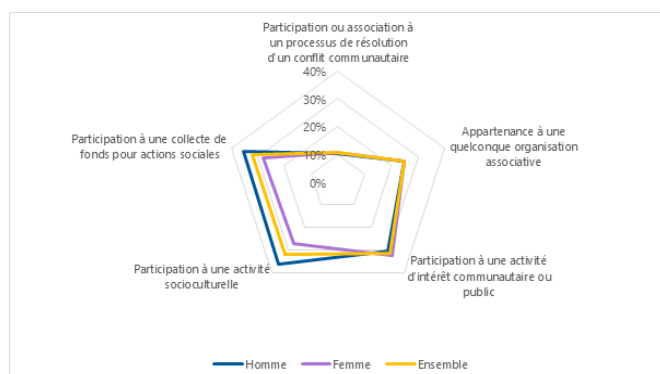


Figure 5.5 : Appartenance et participation communautaires des migrants par sexe

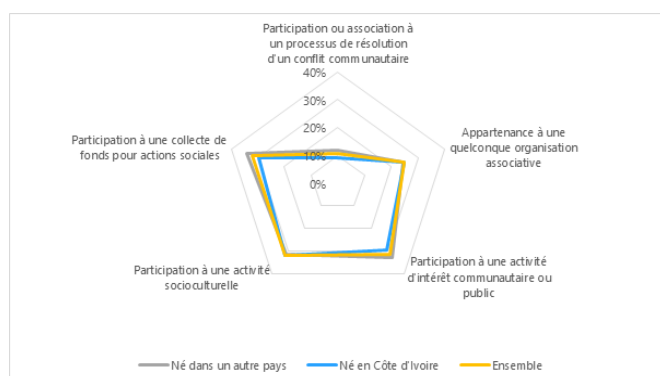


Figure 5.6 : Appartenance et participation communautaires des migrants par pays de naissance

Néanmoins, la majorité des migrants (59%) estime que les étrangers sont souvent (voire toujours) associés au développement des communautés dans lesquelles ils vivent. Cette implication dans le développement des communautés est beaucoup plus prononcée en milieu rural (63 %) qu'en milieu urbain (55 %).

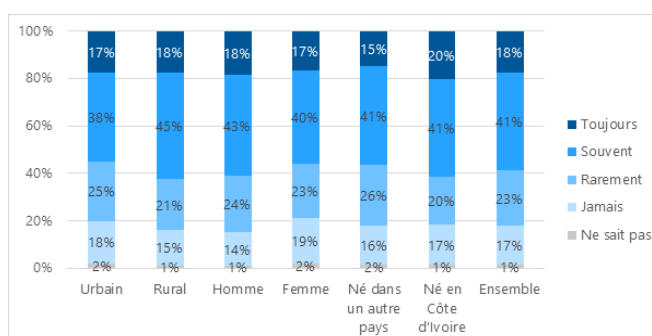


Figure 5.7 : Fréquence à laquelle les étrangers sont associés au développement des communautés, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

5.5 Les préférences du migrant comme un indicateur de son degré d'intégration

Certaines préférences du migrant sont de bons révélateurs de son degré d'intégration. Nous considérons ici les préférences relatives au choix du lieu d'habitation, au choix du type d'école pour ses enfants, à l'obtention de la nationalité ivoirienne, à son mariage ou à celui de ses enfants, et au pays où investir.

5.5.1 Choix du lieu d'habitation

L'analyse du choix du lieu d'habitation suggère que les migrants sont dans une démarche d'intégration plutôt que dans celle d'un repli communautaire. En effet la majorité des migrants (65 %) n'a pas de préférence entre habiter parmi les Ivoiriens et habiter dans diverses communautés étrangères (que ce soit la leur ou d'autres). On constate que les femmes dans les milieux urbains sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à ne pas avoir de préférence. Cette démarche d'intégration est beaucoup plus marquée dans les milieux urbains, où 19,7 % des femmes et 17,8 % des hommes préfèrent habiter parmi les Ivoiriens (contre respectivement 9,3 % et 9 % pour les femmes-hommes en milieu rural).

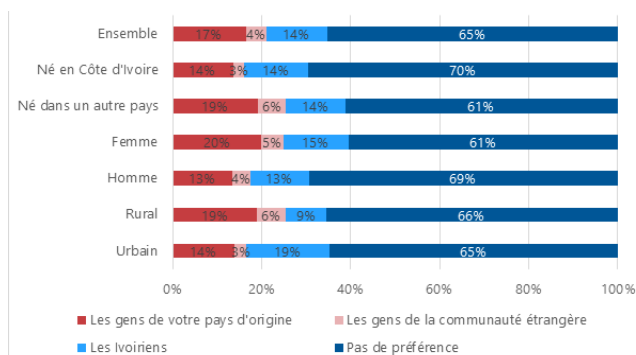


Figure 5.8 : Préférence du migrant en ce qui concerne le choix du lieu d'habitation, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

Quand on regarde la répartition par zone géographique on voit que dans l'Est et le Nord il y a davantage de migrants qui préfèrent vivre parmi des gens de leur pays d'origine. Dans l'Ouest et le Centre, les migrants sont les plus nombreux à être indifférents entre vivre parmi des gens de leur pays d'origine et parmi les Ivoiriens.

5.5.2 Type d'école pour ses enfants

La prise en compte ou non par les migrants de l'effectif d'autochtones dans les écoles avant l'envoi de leurs enfants dans ces dernières, peut être aussi perçue comme un autre indicateur de leur degré d'intégration. La Figure 5.9 ci-dessous montre que la quasi-totalité des migrants (98 %) ne fait pas attention au nombre d'Ivoiriens dans une école avant d'y envoyer son enfant ; et ce constant ne change pas selon le milieu de résidence, le sexe ou le pays de naissance du migrant.

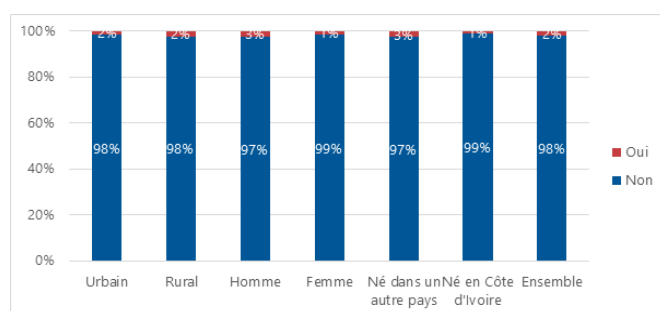


Figure 5.9 : Le migrant fait ou non attention au nombre d'autochtones dans une école avant d'y envoyer son enfant, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

5.5.3 Obtention de la nationalité ivoirienne

Rappelons que bien que vivant en Côte d'Ivoire depuis de longues années, seulement 6 % des migrants possèdent le certificat de nationalité ivoirienne (Tableau 2.4). Les migrants ne possédant pas de certificat de nationalité ivoirienne sont majoritaires (66 %) à déclarer envisager de l'obtenir dans les 10 prochaines années, en l'occurrence ceux qui sont nés en Côte d'Ivoire (79 %), les ruraux (68 %) et les femmes (68 %) (Figure 5.10). Les enjeux fonciers dans les zones rurales (où la possession de papiers ivoiriens peut influencer dans la procédure de formalisation des documents justifiant de l'accès à la terre) peuvent expliquer le différentiel d'intentions chez les hommes selon le milieu de résidence.

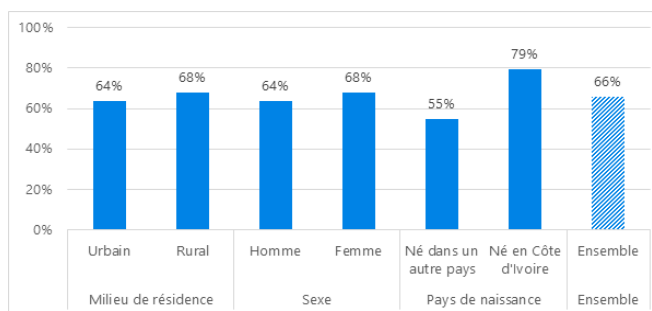


Figure 5.10 : Proportion de migrants qui envisagent d'obtenir le certificat de nationalité ivoirienne, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

L'enquête révèle que même si le migrant interrogé n'a pas de certificat de nationalité, entre 13 % et 20 % des membres de sa famille l'ont. Cette proportion est plus élevée en zone urbaine (22 %-27 % pour les femmes-hommes) qu'en zone rurale (17 %-13,4 % pour les femmes-hommes).

5.5.4 Mariage des enfants

Les migrants sont largement majoritaires à pouvoir se projeter eux-mêmes ou imaginer leur fils/fille en train de contracter une union maritale avec un(e) Ivoirien(ne). En effet, 9 migrants sur 10 s'imaginent ou imaginent leur fils/fille marier un(e) Ivoirien(ne). Ce résultat est invariant suivant le milieu de résidence et le sexe du migrant. Néanmoins, 95 % des migrants nés en Côte d'Ivoire contre 87 % de ceux qui sont nés hors du pays partagent cette opinion (Figure 5.11).

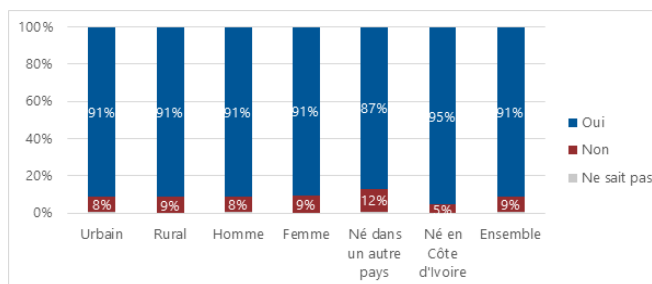


Figure 5.11 : Répartition des migrants selon qu'ils s'imaginent ou imaginent leur fils/fille marier un(e) Ivoirien(ne), par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

L'union par le mariage entre deux peuples d'origines différentes, notamment entre autochtones et allogènes, peut également être assimilée à une bonne intégration dans une société. L'opinion des migrants selon laquelle ce type de mariage mixte est fréquent en Côte d'Ivoire est également un bon indicateur de leur intégration.

5.5.5 Pays où investir

Un autre bon indicateur du degré d'intégration des migrants est le pays où ils investissent leur argent. Les migrants de la Côte d'Ivoire préfèrent clairement investir leur argent dans ce pays, plutôt que dans leur pays d'origine. En effet, la Figure 5.12 montre que s'ils avaient de l'argent à investir, 6 migrants sur 10 l'investiraient en Côte d'Ivoire plutôt que dans leurs pays d'origine ou ailleurs. Cette opinion est beaucoup plus forte chez les migrants nés en Côte d'Ivoire (72 %), chez les femmes (65 %) et chez les ruraux (63 %). Par ailleurs, 24 % des migrants investiraient leur argent à la fois dans leur pays de résidence et dans leur pays d'origine.

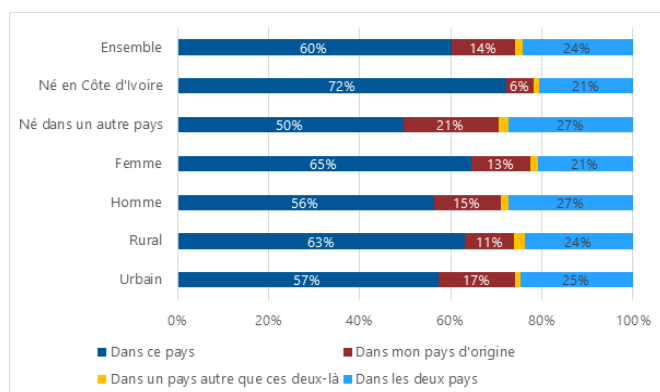
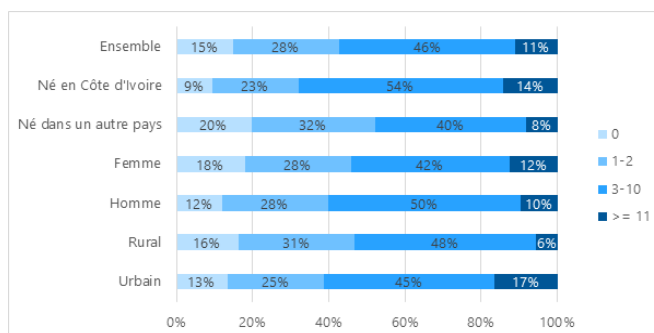


Figure 5.12 : Investir en Côte d'Ivoire contre investir dans son pays d'origine, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

5.6 Nombre d'amis ivoiriens que possède le migrant

Le nombre d'amis ivoiriens que possède un migrant est également un élément d'appréciation de son degré d'intégration dans la société ivoirienne. La Figure 5.13 montre que 85 % des migrants possèdent au moins un ami ivoirien, avec 11 % qui possèdent plus de 10 amis, 46 % qui possèdent entre 3 et 10 amis et 28 % qui possèdent un ou deux amis. Il faut signaler qu'il ne s'est pas agi, lors de l'enquête, de donner simplement le nombre d'amis possédés, mais de les nommer. Seulement 15 % des migrants ne possèdent aucun ami ivoirien. Ces proportions varient selon le milieu de résidence, le sexe et le pays de naissance du migrant.



En moyenne, un migrant possède entre 5 et 6 amis ivoiriens. Les migrants vivant dans le milieu urbain possèdent en moyenne plus d'amis que ceux du milieu rural (7,2 contre 4,1). De même les femmes ont plus d'amis ivoiriens que les hommes (6,3 contre 5,0) et ceux qui sont nés en Côte d'Ivoirienne possèdent en moyenne deux amis de plus que ceux qui sont nés hors du pays (6,8 contre 4,6).

	Urbain	Rural	Homme	Femme	Né dans un autre pays	Né en Côte d'Ivoire	Ensemble
Moyenne	7,2	4,1	5,0	6,3	4,6	6,8	5,6
Médiane	3,0	3,0	3,0	3,0	2,0	3,0	3,0

Tableau 5.1 : Nombres moyen et médian d'amis ivoiriens nommés par les migrants, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

5.7 Langues ivoiriennes parlées par le migrant

L'apprentissage et le parler d'une langue locale sont aussi de bons indicateurs de l'intégration des migrants dans leur pays d'accueil. En Côte d'Ivoire, un peu plus de la moitié des migrants (53 %) parle, même de façon imparfaite, une langue ivoirienne, et cela ne dépend ni milieu de résidence, ni du sexe des migrants. Cependant, les migrants nés en Côte d'Ivoire parlent un peu plus de langues ivoiriennes que ceux qui sont nés à l'extérieur du pays (Figure 5.14). Cette importante proportion de migrants qui parlent une langue locale rend compte de la bonne intégration des migrants vivant en Côte d'Ivoire.

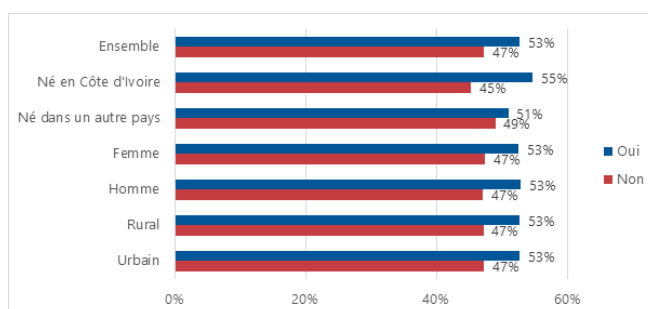


Figure 5.14 : Répartition des migrants selon qu'ils parlent ou non la langue de leurs localités, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

En moyenne, les migrants qui parlent une langue ivoirienne parlent une seule langue, et ce, quels que soient leur milieu de résidence, leur sexe et leur pays de naissance (Tableau 5.2).

	Urbain	Rural	Homme	Femme	Né dans un autre pays	Né en Côte d'Ivoire	Ensemble
Moyenne	1,3	1,3	1,4	1,3	1,2	1,4	1,3
Médiane	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

Tableau 5.2 : Nombres moyen et médian de langues ivoiriennes parlées par les migrants, par milieu de résidence, par sexe et par pays de naissance

Conclusion

Cette étude basée sur des données de terrain permet d'aborder les questions migratoires en Côte d'Ivoire avec des indicateurs d'actualité. Elle a permis de dresser le profil des migrants en Côte d'Ivoire, les raisons de la migration, les circuits migratoires, les perceptions du migrant sur la société ivoirienne et ses citoyens, ses préférences face à certaines problématiques mais surtout le niveau d'intégration du migrant dans la société ivoirienne.

Il ressort donc que la Côte d'Ivoire reste une destination privilégiée pour les Burkinabés qui représentent presque les deux tiers des migrants, suivis des maliens qui représentent un migrant sur cinq. En clair, la Côte d'Ivoire reste une terre d'asile au sein de l'espace CEADEAO. La jeunesse des migrants démontre que le phénomène reste très dynamique d'autant plus que le stock des migrants représente au moins la moitié de la population des populations migrantes.

Tant que la Côte d'Ivoire continuera d'offrir des perspectives professionnelles alléchantes dans les secteurs informel, agricole mais aussi industriel, les vagues migratoires resteront fortes. Il faut toutefois admettre que la politique d'ouverture favorise l'intégration des migrants tout en véhiculant une image positive du pays qui en ajoute à l'attrait éconmique. La Côte d'Ivoire est un exemple dans ce domaine. Etre migrant en Côte d'Ivoire donne droit aux mêmes avantages sociaux que les nationaux.

Cela dit, on ne peut occulter les problèmes de cohésion sociale face à une pression sur le foncier rural ou les lois malheureusement ne sont pas toujours appliquées. La Côte d'Ivoire ne pourra pas toujours prendre prétexte de sa relative stabilité sociale pour justifier les carences énormes en matière de régulation foncière. Les conflits fonciers ne sont pas exclusivement liés aux oppositions entre nationaux et migrants. Il y a des conflits intracommunautaires qui se déroulent souvent même au cœur d'un même village où vivent les membres d'un groupe ethnique.

Ils opposent aussi très souvent des communautés ethniques voisines lorsque la délimitation des terres n'est pas nette. En un mot les conflits fonciers relèvent d'une absence de régulation efficace exacerbée par la pression supplémentaire des agriculteurs migrants.

Au-delà des questions de cohésion symbolisées par les questions foncières, l'immigration impacte doublement la croissance démographique. D'abord de manière directe, elle constitue l'une des causes de la croissance galopante. En plus de manière indirecte par un taux de natalité très élevé chez les migrants. La Côte d'Ivoire a-t-elle les moyens d'une politique de développement qui ignore la croissance démographique ? Autant la régulation de la population par le planning familial est profondément ancrée, autant faut-il une régulation des entrées sur le territoire national.

Les limites de la politique d'ouverture en matière de migration en Côte d'Ivoire relèvent de l'absence de planification. Les migrations ont toujours joué un rôle clé dans le développement économique. La forte immigration après les indépendances a fait de ce pays un eldorado pour plusieurs millions de ressortissants de la sous-région Ouest Africaine et donne une mosaïque culturelle à la Côte d'Ivoire. Le niveau de développement à un moment donné est la résultante de cette politique d'ouverture qui gagnerait face aux nouveaux défis à se réinventer pour un développement intégral. La migration faisant la une de l'actualité depuis un moment avec l'avènement des réseaux sociaux est présentée comme un défi. Un défi dans le mouvement de globalisation qui a des répercussions sur les façons de gouverner.

Pour une prise de décision efficace et efficiente, les politiques n'ont pas toujours les informations suffisantes face à l'urgence des réponses à donner pour satisfaire une opinion publique qui dans la représentation du migrant laisse la porte ouverte à tous les maux.

Références bibliographiques

BROU K., CHARBIT Y., 1994, « La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire », in Revue européenne des migrations internationales, vol. 10, n°3, 1994. CERPAA- CERPOD- ORSTOM- Migrations africaines, pp. 33-59, [ressource en ligne] disponible sur http://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1994_num10_3_1425, [consulté le 09/06/2016].

Flan Moquet César, 2017. L'immigration de travail en Côte d'Ivoire : Historique, enjeux et perspectives. PROMIG-FES 2017-2020. 68p
TELESPHORE BROU YAO et ERIC SERVAT & JEAN-EMMANUEL PATUREL 1998. Activités humaines et variabilité climatique : cas du sud forestier ivoirien. WaJer Resourc<s Variability in Africa during Ille XXIII CelUury (Proceedings of the Abidjan'98 Conference held a' Abidjan, Côte d'Ivoire, November 1998). IAHS Publ. no. 252, 1998. pp365-373

Institut national de la statistique (INS), 2002a, Résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH-98), résultats définitifs, Abidjan, 2002.

Konan, S.Y., Kouakou, A.K., Nama, K.E. 2007 « Déterminants socio-économiques de l'intégration des réfugiés en Côte d'Ivoire : Essai de modélisation à partir d'un échantillon de réfugiés libériens dans le District d'Abidjan », African Migration Workshop, Accra, Ghana. <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/Konan%20Ghana%2007.pdf>

Sylvère Yao Konan, 2009. Migration en Côte d'Ivoire : Profil National 2009. ISBN 978-92-9068-559-3 © 2009 Organisation internationale pour les migrations (OIM). https://publications.iom.int/system/files/pdf/cote_profile_2009.pdf

A PROPOS DE CETTE ÉTUDE

La Friedrich-Ebert-Stiftung en Côte d'Ivoire en proposant cette étude ouvre la voie à la prise en compte des données fiables sur la réalité de la migration en Côte d'Ivoire. Pays de l'hospitalité comme le dit son hymne national ? Oui par le fort taux de migrants installés depuis des décennies avec une intégration plus ou moins bonne. Le cabinet ZECHLAB avec les outils modernes de statistiques a mené le travail de terrain sur « le migrant en Côte d'Ivoire : profil, perceptions, préférences et degré d'intégration » qui tente de lever un coin de voile sur toutes les interrogations liées au phénomène de la migration en cernant les tenants et les aboutissements afin que l'État ivoirien propose une politique migratoire au vu du fort taux migratoire que la Côte d'Ivoire enregistre depuis des générations. Elle propose par ailleurs, des axes de réflexions pouvant prévenir, gérer et transformer les éventuels conflits causés par la Migration.

MENTIONS LÉGALES

illustration de couverture : ©Dessekane Guei, Designer graphique

Friedrich-Ebert-Stiftung Côte d'Ivoire
Abidjan, Cocody, Riviera Attoban
08 BP 312 Abidjan 08
Tel : +225 27 22 43 88 99
Fax : +225 27 22 43 87 54

Zechlab , bureau d'études statistiques et économétriques
Siège social à Abidjan, Côte d'Ivoire
Lot 37, Ilot 3, Section AZ, Parcelle 115
Les Versants, Riviera 2 Jardins, Cocody
Téléphone : (+225) 2721299930 / 0759946123
Email : contact@zechlab.com
Site web : www.zechlab.com

Dr. MAFOU Kouassi Combo
Enseignant-Chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé
Géographie de Population
Expert en Migration et Développement
07 08 27 06 83/ 07 48 66 15 19

©2021 FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG

L'utilisation des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung(FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES. Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles des auteur(e)s et ne correspondent pas nécessairement à celle de la FES